

UNIVERSITÉ

Vol. 10 n°2

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

AVRIL 2004

INTERNATIONAL

De retour de Mumbai

PAGE 2

MISER SUR NOTRE AVENIR

Mémoire de la FQPPU

PAGE 3

ENJEU D'ACTUALITÉS

L'avenir des universités dans la presse québécoise

PAGE 13

EXCLUSIVITÉ

Extrait du *Petit Luc*

PAGE 14

Serions-nous aussi des joueurs de hockey?

Chères collègues, chers collègues,
Le 9 mars dernier, dans les minutes qui ont immédiatement précédé la présentation que nous avons faite de notre mémoire devant la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le ministre Reid adressait aux représentants de la section québécoise de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants la question suivante, et je cite¹ :

M. Reid: Juste sur cette question. Vous dites; Finalement, ce n'est pas compliqué parce qu'il suffit d'avoir de l'argent et ça va régler le problème. Mais un des éléments de complication qu'on entend parfois, c'est le fait que... de l'argent, donc pour aller et être concurrentiel sur un marché nord-américain – et on parle de marché... Et si on regarde le marché nord-américain, il y a des caractéristiques qui ne sont pas celles de la façon habituelle dont on paie les professeurs au Québec. Par exemple, il y a une disparité salariale chez les professeurs universitaires aux États-Unis, et même maintenant au Canada anglophone, en dehors du Québec, en tout cas, qui, sans être celle des joueurs de hockey, là, que le public a accepté, est une disparité qui grandit et qui n'est pas bien acceptée au Québec traditionnellement.

Alors, c'est un élément de complexité et, pour vous, est-ce que cette question-là est un élément dont il ne faut pas tenir compte ou si c'est un élément que vous pensez qui va évoluer comme les joueurs de hockey ou...

Oublions que la transcription des échanges qui surviennent dans le contexte de telles audiences nous confronte toujours à l'écart entre l'oral et l'écrit.

Une seule chose importe ici : si le ministre pose une telle question aux invités de la Commission, en la situant par ailleurs résolument dans le contexte du **marché nord-américain** des professeures et professeurs d'université, ne serait-il pas temps qu'il nous fasse connaître son propre « point de vue ministériel » sur cette question ?

Au moment où la relève professorale continue d'être un enjeu qui doit mobiliser notre attention sinon même toutes nos énergies – tant il en va du sens même que l'on veut donner à l'avenir de l'université québécoise – il est, à notre avis, impératif de bien savoir à quelle enseigne se logent ceux qui ont une part importante de cet avenir entre leurs mains.

Quant à nous, il est certain que le déferlement organisé de cette logique de l'« étudiant-client », du « professeur-formateur-chercheur » et de l'« université-entreprise du savoir et de la formation du personnel hautement qualifié » n'a rien de rassurant. Nous l'avons affirmé avec force dans notre mémoire et nous comptons saisir toutes les occasions pour le réaffirmer.



Jean A. Roy

Voici donc la deuxième livraison du journal *Université* depuis le début de l'année 2004; elle survient à la toute fin de la session d'hiver ou au début de celle d'été. Corrections et relevés de notes se disputent votre espace temporel et spatial alors que vous bouclez peut-être en même temps les derniers préparatifs de vos communications pendant que s'amorce le cycle printanier des congrès et colloques.

J'ose tout de même espérer que vous trouverez quelques minutes pour feuilleter ce journal. Vous y trouverez un texte de notre collègue Cécile Sabourin en marge de sa participation au Forum social mondial de Mumbai, un bref résumé du mémoire que la Fédération a présenté devant la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, de même qu'un commentaire plutôt critique de notre collègue Pierre Hébert intitulé « Comment penser l'avenir? » qui porte sur un colloque tenu à Montréal le 12 février dernier sous les auspices du CSE, de l'ACFAS, du CNCS/FEUQ, de la CREPUQ et de la FQPPU (Eh oui! Nous y étions aussi!) consacré au renouvellement du corps professoral. Comme quoi les bons thèmes ne font pas nécessairement les meilleurs colloques. On pourra aussi lire la recension que notre collègue Marc Lagana a faite de la couverture que la presse écrite a donnée aux premières semaines des audiences de la Commission de l'éducation.

On retrouvera, par ailleurs, les chroniques de deux de nos Comités permanents, celles du Comité sur les femmes en milieu universitaire et du Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire auxquelles s'ajoutent deux « nouvelles » chroniques : l'une est consacrée au courrier des lecteurs et l'autre, à la présentation de « dossiers chauds locaux » dont certains de nos membres ont, à notre invitation, accepté de faire part à nos lecteurs. Et si le billet de notre collègue Stéphane Molotchnikoff suscite chez vous le goût de polémique (pourquoi-pas?), les premières entrées du dictionnaire de notre collègue Pierre Hébert, *le Petit Luc*, feront probablement sourire ceux qui s'inquiètent des avancées de la Novlangue universitaire.

Au moment où on lira ces lignes, la Fédération aura tenu son Congrès d'orientation, les 15 et 16 avril. Parmi les questions abordées, nous aurons traité de l'avenir du Service optionnel des relations de travail que nous offrons à nos membres depuis notre fondation. Nous aurons aussi abordé une réflexion sur la mise à jour et la consolidation des objectifs de la Fédération de même que des stratégies et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Nous comptons faire état des grandes lignes de nos discussions et des conclusions qui s'en seront dégagées à l'occasion du prochain numéro du journal *Université* que nous comptons publier au début de l'automne prochain.

Il nous fait grand plaisir de lire vos commentaires et suggestions; qui sait, peut-être même publierons nous votre courrier ou courriel dans la page des lecteurs. Nous sommes par ailleurs intéressés à accueillir dans nos pages des collaboratrices et collaborateurs qui voudraient partager avec nos lectrices et nos lecteurs les résultats de leur recherche ou de leurs réflexions sur l'un ou l'autre des aspects de la situation actuelle de l'Université et sur son avenir. On trouvera ailleurs dans ces pages le moyen de nous joindre.

Bonne lecture et à bientôt.

Jean A. Roy, président

¹ On retrouvera le texte de la transcription au Journal des Débats de la Commission de l'éducation en allant d'abord à l'adresse suivante <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature/1/commissions/ce/index.shtml> puis en cliquant l'hyperlien 17h00 en regard de la date du 9 mars 2004.

² N'est-ce pas Jean-François Lyotard qui, dans *Instructions païennes* (1977, Ed. Galilée), démontait le mécanisme de ce déferlement qu'il appelait pour sa part le « montage en parallèle » ?

Tous les chemins mènent ... à la recherche universitaire

Cécile Sabourin

cecile.sabourin@uqat.ca

De retour du Forum social mondial (FSM) de Mumbai, le quatrième, des amies, amis et collègues veulent savoir... À chacune, chacun, je raconte ce qui me vient spontanément, ce que j'ai vu, ce que j'ai fait comme des fragments d'un rêve qui a duré quelques jours et dont les morceaux se bousculent encore et encore, chacun d'eux tentant de prendre la place qui le gravera définitivement dans ma mémoire : des souvenirs de pollution, d'indigence mais aussi des couleurs, des odeurs, des mobilisations extraordinaires...

Pour peu que l'on s'approche d'une ville en Inde, la densité de la population et l'inévitable promiscuité s'imposent comme une fatalité. Une fois surmontées ces premières impressions, d'autres envahissent le regard et l'esprit et le corps.

Les couleurs s'emparent de nos yeux. Qui pourrait oublier ces magnifiques saris et *shalwar khameez* portés par les femmes de toutes origines qui enchantent les rues et les champs. À eux seuls, ces vêtements renferment tout l'exotisme de l'Inde. Ils affichent aussi un savoir-faire dans la fabrication des textiles, les traditions s'exprimant dans une grande diversité de textures et de motifs que l'on peut observer et acheter dans les boutiques réservées... pour qui peut en payer le prix. Les versions plus modestes sont commerciales et synthétiques.

Les odeurs se conjuguent aux goûts qui flattent les palais, les palais aguerris aux assaisonnements prononcés des cuisines du sud, pour imprimer des souvenirs de délices et de raffinement que la cuisine indienne ne saurait envier à aucune autre. Mais encore ? Je n'étais pas à Mumbai pour faire du tourisme, mais pour participer au FSM, à ce « festival social » sans pareil, comme plusieurs le nomment désormais.

Au fil de mon errance sur le site du FSM, celui d'une usine désaffectée qu'on a rendue à la vie pour ces quelques jours que durera le Forum, je découvre des



Cécile Sabourin

îlots regroupant des espaces de tailles diverses tendus de coton blanc, autant de petites et moyennes salles qui accueilleront les participantes et participants aux ateliers. Je découvre en particulier la vitalité de celles et ceux qui ont pris au sérieux cette occasion d'exprimer à la face du monde leur exclusion sociale et économique. Par la parole, les chants, la musique, les slogans ou le travail en ateliers, les populations des castes inférieures, des tribus, les femmes de toutes castes, de toutes tribus, sont présentes et, surtout, revendiquent leurs droits. Et elles nous y invitent par leurs démonstrations planifiées sur le site. Comment rendre compte de toute cette effervescence ?

Je retiendrai l'expérience de ma journée d'immersion au forum « indien », c'est-à-dire cette journée partagée entre trois activités organisées par et pour les Indiens qui m'ont permis d'ancrer ma compréhension de certains problèmes et réalités nationales.

Une participation inoubliable au séminaire *Grassroot women in governance* au cours duquel des femmes du Maharashtra ont fait le bilan de cinq années de campagne pour l'engagement des femmes au sein des gouvernements locaux ; le tiers des sièges étant réservé aux femmes depuis l'adoption de la Loi en 1994. Émouvants furent les multiples témoignages préparés soigneusement par des femmes qui agissent en vue de leur reconnaissance comme citoyennes à part entière¹.

Les tribus de l'ensemble du pays ont par ailleurs uni leurs efforts pour organiser un événement parallèle sur le thème *Land First Mela*. Venue à l'invitation d'une collègue et amie de Bangalore assister à cette rencontre mémorable des représentantes et représentants de tribus issues de la plupart des régions de l'Inde, je découvrais un immense chapiteau faisant office de salle de rencontre et de dortoirs. Une foule colorée, attentive, assise « à l'indienne » écoutait attentivement les discours, témoignages, chansons de celles et ceux qui se battent au quotidien pour le droit à la terre, c'est-à-dire le droit de posséder et de mettre en culture le lopin de terre qui les nourrira eux-mêmes et leur famille. Originaires de l'Inde ou parfois de l'étranger, leur voix s'élevait pour la justice et la dignité humaine.

D'immenses graffitis le long des routes annonçaient *Mumbai Resistance 2004*. Ma journée s'est terminée par la visite du site que ces résistants avaient mis en

place pour exprimer des préoccupations en marge du FSM. On voulait surtout dénoncer des sources de financement du Forum². Marginale ou non, cette résistance a permis d'articuler un événement parallèle impressionnant par sa facture. J'y ai observé une foule attentive au chant soutenu par le tambour de **Gaddar**, personnage charismatique connu comme le *Revolutionary Singer* qui haranguait la foule depuis le début de la journée. Les mouvements de gauche s'y regroupaient pour faire valoir leurs points de vue sur les revendications et résistances auxquelles ils adhèrent.

Entre ces trois événements, quoi de commun ? Si j'étais davantage liée par mes recherches et mes engagements au premier, j'ai ressenti dans chacun des cas une même intensité, une préparation évidente et peut-être surtout un même engagement solidaire entre des personnes qui s'unissent pour faire valoir leurs droits et défendre leur avenir.

Universitaire, dans un réseau qui travaille à l'articulation d'alternatives, visiteuse éclairée et curieuse, en quête de découvertes, cette expérience est inspirante. Elle enrichit mes recherches, mes travaux et engagements en faveur de *l'altermondialisation*, dont je reconnais volontiers les difficultés et les enjeux, les avancées tout comme les ratées, mais surtout que je continue à reconnaître comme essentielle.

Voilà, entre autres, ce que l'internationalisation de l'Université dire pour moi. Et vous, quelles sont vos expériences d'internationalisation ? Celles qui se passent dans vos classes, bien sûr, mais aussi celles qui se passent dans les rencontres internationales de chercheurs ou de formateurs et les autres encore, les plus riches peut-être, celles que vous vivez en immersion et qui changent votre monde.

¹ Pour plus d'information, voir <http://www.socioeco.org/forums/arc/womeneco/2004-01/msg00000.html>

² Des bailleurs de fonds comme la Fondation Ford et Oxfam de la Grande-Bretagne auraient permis l'organisation du Forum en Inde.



À la table des panélistes, dans l'ordre habituel : Nedda Angula (Pérou), Madeleine Hersent (France), Pinky Cupino (Philippines), notre collègue Cécile Sabourin (Québec, Canada) et Isis de Palma (Brésil).

La société québécoise et l'Université : miser sur notre avenir¹

Fondée en 1991, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) regroupe 21 syndicats et associations rassemblant la très grande majorité des 8 500 professeures et professeurs du milieu universitaire au Québec. La FQPPU est un organisme de concertation et d'action syndicale démocratique voué à la défense et à l'amélioration des conditions de travail du corps professoral universitaire. La FQPPU entretient des liens de coopération et de solidarité avec les syndicats de professeures et professeurs et le mouvement syndical aux niveaux national et international, ainsi qu'avec les organismes qui, dans le domaine de l'enseignement supérieur en particulier, poursuivent des buts analogues.

La Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités revêt une grande importance pour la FQPPU, compte tenu des difficultés considérables auxquelles les universités québécoises font face en matière de financement. Celles-ci doivent, en effet, composer depuis plusieurs années avec d'importantes réductions dans le financement public qui leur est accordé et leur capacité à poursuivre leur mission et à continuer d'assurer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche s'en trouve aujourd'hui sérieusement compromise.

La Fédération constate aussi avec beaucoup d'inquiétude qu'on assiste depuis quelques années à une redéfinition du rôle des universités de la part des gouvernements qui vise à mettre prioritairement celles-ci au service d'une stratégie étatique et mondiale de croissance économique, menaçant de ce fait l'intégrité de la mission et de l'autonomie universitaire. Ce changement de paradigme comporte, à notre avis, des risques importants : les universités constituent certes un des facteurs de notre réussite dans le contexte économique et com-

mercial de la mondialisation, mais elles doivent aussi être le foyer de notre développement social en même temps qu'un lieu privilégié de l'indispensable approfondissement libre et critique des connaissances.

La FQPPU estime, pour sa part, que les enjeux de la consultation : la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire reposent, à la base, sur un investissement public adéquat et sur des moyens de financement qui favorisent une vision large de la mission universitaire. C'est précisément dans cet esprit que nous déposons notre mémoire.

Parmi les réflexions qu'elle soumet à l'attention de la Commission, la FQPPU estime d'abord que la philosophie *managériale* qui guide présentement les orientations gouvernementales à l'égard de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire risque gravement de compromettre la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur au Québec. Nous sommes ainsi en voie de créer une université axée sur des besoins de marchés, où la compétition règne et où seuls les secteurs dits « performants » jouissent d'une reconnaissance et par conséquent, d'un financement approprié. Cette conception de l'Université est en opposition complète aux principes fondamentaux qui sous-tendent sa mission et que défend avec vigueur la FQPPU depuis plusieurs années.

La Fédération rappelle donc au Gouvernement que l'Université doit, d'abord et avant tout, constituer un foyer de création qui assure la transmission des connaissances, mais aussi celle des valeurs fondamentales de coopération, de solidarité, de partage et de paix, et ce, dans le contexte de l'exercice de sa fonction critique.

La Fédération rappelle aussi au Gouvernement que sa politique de financement des universités doit absolument prendre en compte la nécessité d'assurer le rattrapage puis le maintien d'un financement adéquat que réclament

les principaux intervenants du monde universitaire.

La Fédération soulève, par ailleurs, dans son mémoire un nombre important de questions et fait un certain nombre de recommandations ; parmi ces dernières, on retiendra en particulier que :

La Fédération insiste avec force sur l'impérieuse nécessité de garantir un financement qui permette de relever le défi du recrutement massif de professeures et de professeurs qui nous confronte et d'assurer ainsi la poursuite de la mission universitaire tout en contribuant à la revalorisation de la carrière professorale ;

La Fédération réclame l'adoption de politiques de financement qui favorisent le développement équitable de tous les établissements du réseau universitaire québécois dans le respect de leur diversité ;

La Fédération insiste pour que l'on maintienne le gel des droits de scolarité et que l'on ne considère l'hypothèse d'un éventuel dégel qu'à la condition de soumettre d'abord la question à un large débat public qui ne porterait que sur la thématique des droits de scolarité et des frais afférents ;

La Fédération constate que le financement des frais indirects de la recherche constitue pour l'Université un fardeau considérable qu'elle s'est imposée à l'occasion de sa quête de sources de financement ; la Fédération s'indigne du fait que la part du financement de ces frais qui est assumée à même le financement public de l'Université constitue un avantage indu pour les organismes publics ou privés qui en bénéficient ;

La Fédération réclame de nouveau la création d'une Commission nationale des Universités.

1 Résumé du mémoire présenté par la FQPPU à la Commission de l'éducation sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec, le 9 mars 2004. La version intégrale du mémoire est disponible sur le site de la FQPPU à l'adresse : http://www.fqppu.qc.ca/memoire_060204.pdf

Du rêve au réveil

Forum sur la condition des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs d'université

Lors du Conseil fédéral du 12 mars, nous vous avons présenté les grandes orientations du forum que nous tiendrons vendredi le 12 novembre 2004. Veuillez noter que ce document vous est distribué à titre d'information, et non pour publicité.

Le forum a pour buts de :

- Sensibiliser les syndicats à la situation professionnelle des nouvelles professeures et nouveaux professeurs
- Sensibiliser les nouvelles professeures et des nouveaux professeurs au rôle que peuvent jouer les syndicats pour eux
- Prendre une « photo » de leur situation
- Promouvoir un traitement équitable pour les nouvelles et les nouveaux professeurs (disparité de la tâche, des appuis à la recherche, etc.)
- Faire état des difficultés, certes, mais aussi des vertus de la profession
- Identifier la diversité des secteurs en regard de la problématique (sciences humaines, lien avec l'industrie, secteur professionnel, instituts de recherche, etc.)
- Comprendre jusqu'à quel point le statut professionnel de « professeur d'université » peut rassembler la diversité des pratiques, des situations, des intérêts

- Réfléchir aux enjeux posés par la représentativité professionnelle et syndicale que présente cette grande diversité. Quels rôles pour la FQPPU et pour les syndicats locaux devant cette situation ?
- Trouver des réponses concrètes aux problèmes identifiés

L'objectif du forum est donc d'en arriver à une connaissance de la réalité des nouvelles et des nouveaux professeurs, dans ce qu'elle comporte d'éléments communs et différents, positifs et négatifs ; il est aussi de faire en sorte que les instances telles que le gouvernement (les ministères de l'Éducation et du Développement économique et régional, au premier chef), les organismes subventionnaires, l'administration des universités et les syndicats améliorent la condition des nouvelles et des nouveaux professeurs et promeuvent la carrière universitaire. Il s'agit, enfin, de trouver des moyens concrets d'action afin d'améliorer la condition de nouvelle et de nouveau professeur.

Thèmes

La journée se déroulera principalement autour d'ateliers, suivis d'une plénière. Les thèmes retenus pour les ateliers sont les suivants :

1. *Compétition et pression : une fatalité ?*

La pression exercée sur les nouvelles et les nouveaux professeurs est-elle exagérée, malsaine ? La compétitivité alléguée pour justifier la pression à constamment exceller et produire davantage est-elle une sorte de fatalité ? Est-elle conforme à l'esprit universitaire ?

2. *Enseignement et recherche : un couple en péril ?*

La tâche de professeur se caractérise par l'indissociabilité de l'enseignement et de la recherche. L'accent mis dès l'embauche sur la performance en recherche menace-t-il cet équilibre ? L'enseignement est-il, malgré ce qu'on en dit, le négligé de la tâche ? À l'heure où les pouvoirs publics s'interrogent sur les retombées concrètes de la recherche subventionnée, doit-on revaloriser l'enseignement comme lieu essentiel de la transmission du savoir ? Comment ?

3. *À la recherche du temps perdu ? La difficile conciliation travail-couple-famille*

Est-il possible d'avoir une vie équilibrée, avant la carrière et durant les premières années ? Par quels moyens rééquilibrer ces facettes de la vie ?

Courrier des lectrices et des lecteurs

Madame Marie-Claude Prémont¹,

Je viens de lire le trop bref article que vous avez signé dans le journal *Université* (février 2004, p. 14). Je dis bien « trop bref », car c'est ce que j'ai lu de plus sensé et de plus équilibré sur cette question depuis que le débat fait rage, donc depuis des années. Vous jetez sur ce problème et, surtout, sur les diverses solutions qui y ont été proposées, des éclairages solidement réfléchis et nuancés avec précision.

J'espère que votre contribution sera appréciée à sa juste valeur, même si je crains que, dans un débat qui soulève autant d'émotions, une voix aussi réfléchie que la vôtre ait de la difficulté à se faire entendre.

Bravo!

Paul Cadrin, Ph.D.
Directeur des programmes de 2e et 3e cycles
Faculté de musique
Université Laval

Madame Chantal Leclerc²,

Je souhaite simplement vous dire comment la lecture de votre texte paru dans le journal du FQPPU m'a été bénéfique. Un baume... après la réception d'évaluations d'enseignement que je tente encore de métaboliser pour mieux les digérer. Il s'agit là d'un article qui fait du bien comme on dit d'un bon compagnon qu'il nous fait du bien, qu'il est capable de mettre la main à la pâte et ne se contente pas de théoriser ou de dispenser des recommandations de haut. Merci pour ce texte riche et pertinent et bonne continuité dans la poursuite de vos travaux.

N...

1 Cette lettre a été d'abord adressée à Marie-Claude Prémont qui signait dans ces pages, en février dernier, un texte intitulé : Les droits de scolarité au Québec : un enjeu qui nous concerne aussi. Nous reproduisons ici cette lettre avec l'aimable autorisation de son auteur et de sa destinataire initiale.

2 Voici un extrait provenant d'une lettre qui a d'abord été adressée à Chantal Leclerc qui signait dans ces pages, en février dernier, un texte intitulé : Solitude, compétition et harcèlement psychologique. Nous reproduisons ici cet extrait avec l'aimable autorisation de son auteur et de sa destinataire initiale. Compte tenu du caractère confidentiel de cette lettre, on a pris soin de préserver l'anonymat de cette personne en retirant toutes les données nominatives. On a aussi précédé de la même façon pour trois autres lettres adressées à Madame Leclerc dont des extraits paraissent ici.

Madame Chantal Leclerc,

Je tenais à vous féliciter et surtout à vous remercier pour l'excellent article que vous avez publié dans le journal *Université*. Sans donner les détails sur ma situation ou celle de plusieurs jeunes professeurs sous octroi de mon entourage, je peux affirmer que j'ai été très touché par votre article. Vous arrivez à conceptualiser, à synthétiser, à expliquer et surtout à nommer ces situations qui parfois tiennent de l'opposition systématique à la relève...

À ce titre, j'aimerais savoir quels documents je devrais consulter afin d'obtenir plus de renseignements sur ce sujet en général et sur les politiques des universités en la matière. Encore une fois merci et bravo pour cet excellent article.

N...

Madame Chantal Leclerc,

Je viens de lire l'article sur le harcèlement. C'est un article courageux et très bien argumenté. Il tombe à point, actuellement, dans un moment où plusieurs voient un problème non pas dans le harcèlement psychologique, mais dans les recours accordés par les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail.

N...

Madame Chantal Leclerc,

Je vous écris un petit mot pour vous laisser savoir que j'ai lu et immensément apprécié votre article. En le lisant j'ai eu la très nette impression que vous aviez décrit à la perfection et avec une précision étonnante ce que j'ai vécu durant mes 20 ans de carrière d'abord dans une université ontarienne et maintenant, d'une façon très vive, depuis 1998. Je vous félicite vivement pour votre article. Si toutes les faiblesses du monde trouvaient le moyen d'unir leur voix, peut-être arriveraient-elles à faire entendre raison à la globalisation de la recherche et de la vie universitaire. Le mal de l'humanité vient de ce que l'homme est un être à caractère social qui n'a pas appris à partager.

N...

Dans les marges

En marge de l'article de Chantal Leclerc paru dans le numéro de février dernier du journal *Université* sous le titre *Solitude, compétition et harcèlement psychologique* ainsi que des témoignages que notre collègue a reçus de quelques lectrices et lecteurs, voici des précisions sur deux communications qui seront données lors du prochain Congrès de l'ACFAS qui aura lieu à l'UQAM, du 10 au 14 mai prochain :

1.- Dans le cadre du colloque *La santé et la sécurité du travail au Québec : une collaboration multidisciplinaire* organisé par le Réseau de recherche en santé et en sécurité au travail au Québec

Titre : Comprendre et prévenir le harcèlement psychologique dans les universités

Par Chantal Leclerc, Université Laval, Cécile Sabourin, UQAT et FQPPU, Roland Savard, UQAM et Micheline Bonneau, UQAR

2.- Dans le cadre du colloque *Les savoirs sur la harcèlement psychologique au travail : approches théoriques... approches pratiques...* sous la responsabilité d'Angelo Soares de l'UQAM

Titre : Pour agir contre le harcèlement psychologique au travail, soigner et punir ne suffisent pas

Par Chantal Leclerc, Université Laval

Appel de contributions

Université est un journal d'information, d'opinion et de débat ouvert aux professeures et professeurs d'université. La rédaction accepte différents genres de documents (article de fond, article d'opinion, billet, dossier) qui portent sur des sujets qui touchent les questions relatives à l'Université et aux conditions d'exercice du métier de professeur.

Prière d'envoyer les textes, et toute demande d'information, à l'adresse : journal@fqppu.qc.ca. *Un Guide d'auteur* est également disponible à cette adresse.

La date de tombée pour la prochaine édition est le 15 août 2004.

UNIVERSITÉ

**Université est publié par la
Fédération québécoise des professeures
et professeurs d'université.**

Rédaction : Jean A. Roy et Roger de la Garde
Éditique: Denise Parent
Révision: Francine Cloutier
Jean A. Roy
Crédit photo: Johanne Trudeau
Infographie: Compo-Pub inc.
(450) 923-7646

Impression: Payette & Simms
Distribution: Joncas Postexperts
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 405
Montréal, Qc H2W 1Z5
Téléphone: 514-843-5953 - Télécopieur: 514-843-6928
Courriel: journal@fqppu.qc.ca

Tous les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Droit d'auteur : il est interdit de reproduire des articles sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. L'auteur conserve le droit d'auteur pour les documents soumis à l'éditeur et acceptés aux fins de publication. L'éditeur peut cependant choisir de les traduire ou de les reproduire, ou les deux, sous forme imprimée et électronique.

Tout commentaire et tout projet ou toute proposition de texte peuvent être adressés à : journal@fqppu.qc.ca
Les personnes intéressées à se procurer le « guide de l'auteur » peuvent en faire la demande à l'adresse susmentionnée.

Une grève couronnée de succès !

Dimanche le 21 mars à 20h45, les comités de négociation de l'Université Bishop's et de l'Association des professeurs de l'Université Bishop's (APBU) annonçaient la conclusion d'un accord de principe et leur intention de recommander que ce projet soit entériné par chacune des parties, par l'entremise du comité exécutif de l'Association et par le comité des ressources humaines de l'Université. L'entente couvrait l'ensemble des objets de la négociation et mettait fin au piquetage qui durait depuis le début de la grève, déclenchée une semaine plus tôt. Une première grève, faut-il le préciser, dans l'histoire de cette vieille institution universitaire des cantons de l'Est.

L'association a tenu une assemblée d'information pour ses membres, le 22 mars en soirée et l'accueil réservé aux termes de l'accord de principe y a été très favorable. Les cours ont repris dès mardi, le 23 mars 2004 et les professeurs ont alors informé leurs étudiants et étudiantes des modalités de rattrapage, ceci afin de compléter la session à temps pour les examens de fin de session dont l'horaire fut finalement inchangé. Conformément aux statuts de l'Association, les membres ont finalement donné leur accord à l'entente de principe lors d'une assemblée générale tenue le 8 avril à 16h00.

Interrogée sur la question, Madame Nelly Khouzam, présidente de l'APBU nous a résumé les principaux gains de cette négociation :

1. Réduction de la tâche d'enseignement de 6 cours par année à 11 cours par cycle de 2 ans. Les professeurs nouvellement embauchés auront une tâche de 5 cours



Jean A.Roy, président de la FQPPU, Nelly Khouzam, présidente de l'APBU, Jack Eby, membre de l'APBU

pour les deux premières années. D'autres réductions de tâche d'enseignement sont prévues pour les professeurs qui bénéficient de bourses de recherche.

2. Augmentation salariale de 3,5% pour 2003-04, de 3,5% pour 2004-05 et de 3,75% pour 2005-06.
3. Introduction d'une nouvelle clause établissant un plancher d'emploi dont le niveau est établi à 109 professeurs permanents à temps plein pour juin 2006.
4. Engagement à l'effet qu'aucun surplus du régime de retraite ne peut être utilisé pour couvrir les coûts du régime à moins du consentement de l'association.
5. Amélioration des conditions pour le congé de mater-

nit, d'adoption et parental.

6. Remplacement des bibliothécaires qui prennent leur retraite ou qui quittent leur emploi.

Madame Khouzam en a profité pour remercier la FQPPU de l'appui que nous avons apporté à l'APBU et à ses membres durant la grève et en particulier de la présence de collègues du Comité exécutif de la Fédération sur le piquet de grève, jeudi matin le 18 mars. Il ne nous reste qu'à souhaiter bonne chance à nos collègues de l'APBU dans l'application de cette convention et, surtout, longue vie à la solidarité dont cette grève a été pour elles et eux le ferment.

⇒ suite de la page 3

Du rêve au réveil

4. *Menés par d'autres ? Une gestion des universités sans les nouvelles et les nouveaux professeurs ?*

La collégialité, c'est-à-dire la participation des professeurs dans le gouvernement de leur université, est un aspect fondamental de la profession. La condition des nouvelles et des nouveaux professeurs les conduit-elle à ne pas participer aux tâches de gestion, à se désengager de l'action syndicale ? Quelles avenues considérer pour encourager la relève professorale à s'engager dans la gestion universitaire ?

5. *Oui, je le veux ? La valorisation de la profession*

Quelle image de la profession se font les étudiantes, les étudiants, les chargés de cours, les nouvelles et les nouveaux professeurs ? Quelle est l'image publique du professeur d'université en 2004 ? Quels sont les aspects qui ternissent la profession (nombre excessif d'heures, pression, etc.), et qu'il conviendrait de corriger ?

La plénière aura pour but de faire une synthèse des propos de la journée et de chercher des pistes afin de trouver une solution aux problèmes identifiés.

Participants

Les membres du comité organisateur invitent déjà les



C'était en décembre 1998, au Colloque de la FQPPU sur *La recherche universitaire et les partenariats*. Combien parmi les participantes et les participants du Forum de novembre prochain seront des nouvelles et des nouveaux collègues ?

nouvelles et les nouveaux professeurs à considérer que ce forum est surtout le leur et que c'est l'occasion pour elles et pour eux d'échanger et de faire connaître leur point de vue sur leur condition de nouvelles et de nouveaux professeurs d'université.

Pour le comité organisateur :

Pierre Hébert

pierre.hebert@usherbrooke.ca

Comment penser l'avenir ?

Réflexions sur le colloque « Le renouvellement du corps professoral à l'Université » tenu le 12 février 2004

Pierre Hébert

pierre.hebert@usherbrooke.ca

Le sujet est dans l'air, c'est le moins que l'on puisse dire : d'ici la fin de la décennie, une partie fort importante du corps professoral devra être renouvelée. Au cours de la décennie 1990, les universités ont perdu de nombreux postes de professeurs ; la situation ne s'est pas fondamentalement corrigée depuis et il est donc toujours urgent de pallier ce manque. En effet, entre 1994 et 1999, les effectifs professoraux sont passés de 9050 professeurs à 8005. Les années suivantes ont connu une remontée de l'embauche, si bien que les universités comptent quelque 8400 professeurs en 2004.

Passons sur la guerre de chiffres que se livrent, entre autres, le Conseil supérieur de l'éducation, qui parle d'un « niveau intense de recrutement », et la CREPUQ qui craint une « pénurie appréhendée » ; dans ces deux cas, les chiffres varient entre 3000 et 7000 professeurs à recruter ! Quoi qu'il en soit, les universités devront procéder à un nombre significatif d'embauches dans un laps de temps relativement court.

La prospective est donc de mise, et un colloque sur la question, l'activité obligée. Voilà pourquoi s'est tenu le 12 février 2004 ledit colloque, intitulé « Le Renouvellement du corps professoral à l'université ». Entre autres vertus, cette rencontre avait été organisée conjointement – désolé pour la longue énumération – par l'Acfas, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ), le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ) et la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). C'est dire la multiplicité des points de vue qui ont pu être entendus à cette occasion.

La journée s'est ouverte par la présentation de deux rap-

ports de recherche respectivement parus sous la plume de France Picard et autres (*L'état de la situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises*) et du professeur Denis Bertrand sur la *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)*. Je ne puis donner ici même les grandes lignes de ces rapports, mais ceux que ces questions intéressent peuvent les consulter cependant avec profit; on retrouvera des hyperliens vers ces documents à l'adresse suivante :

<http://www.cse.gouv.qc.ca/f/pub/etudes/etudes.htm>.

La journée a été en grande partie consacrée aux ateliers suivants : *le recrutement des professeurs, la contribution des politiques publiques, les exigences actuelles et nouvelles de la profession, les étapes de la carrière et, enfin, la relève*. Une plénière a bien sûr clos la rencontre.

L'intérêt de ce colloque réside assurément dans la rencontre de personnes représentant divers points de vue sur la question débattue. Un représentant de l'État se réjouit de politiques ciblées ; une étudiante déplore que la carrière professorale ne semble pas toujours très attrayante ; un professeur note la portion congrue attribuée à l'enseignement. Mais en ce qui concerne le sujet même, le renouvellement du corps professoral, qu'en est-il ressorti ?

Hélas, trop peu de choses à mon avis. Il ne semble pas avoir émergé quelque ligne directrice de cette rencontre. Des idées, certes, des cris du cœur (ou de l'esprit), mais d'orientation fondamentale, non.

Mais était-ce même possible ? J'en doute.

Ce qui m'a frappé durant cette journée, ce sont les prémisses des discussions, très souvent incompatibles. D'une oreille, j'entends un éloge des chaires de recherche, véritable succès dont il faut s'enorgueillir ; mais je

comprends surtout que ce triomphalisme repose sur une vision concurrentielle des universités, et de politiques d'embauche et de recherche ciblées à cette fin. De l'autre (oreille, si vous l'avez oublié...), j'ouïs des inquiétudes en ce qui a trait à des projets stratégiques de recrutement, ordonnés à des plans de développement ; cette fois, je saisis une crainte de voir disparaître le rôle plus large, culturel, de l'Université.

Autrement dit, le renouvellement du corps professoral n'est pas d'abord un problème de gestion, de stratégie ; il est avant tout l'expression de la conception que l'on se fait de l'Université, et c'est pourquoi cette position préalable est si importante. Il n'est plus question de mission, de vision et d'autres appellations (in)contrôlées... Ce sont les valeurs que l'on attribue à l'Université qui constituent l'idée que l'on se fait de son avenir (diantre, serait-ce ici un retour de l'idéalisme philosophique ? Se pourrait-il que les idées mènent, *un peu*, le monde ?)

Or, ce débat de fond n'a pas eu lieu ou, plutôt, il s'est exprimé au moyen de politiques, de stratégies qui n'étaient que rarement leurs fondements. L'esprit critique s'est parfois manifesté, mais la voix qu'il s'est alors attribuée détonnait et n'a pas franchi les étapes jusqu'à la synthèse finale.

Plus que la pénurie de professeurs, il faut craindre l'absence d'un débat de fond sur les principes qui guideront ces embauches. La FQPPU continuera donc de s'engager dans cette question du renouvellement du corps professoral ; au printemps prochain paraîtra à ce propos le document qui fait suite à l'Assemblée générale du mois de mai 2003. Car il est clair que penser l'avenir, c'est avant tout affirmer et défendre les valeurs présentes qui, en tant qu'universitaires, nous semblent fondamentales et qui guident nos choix. De cela aussi nous sommes imputables devant notre société.

Poursuivre la réflexion sur notre avenir

Comme ce fut le cas l'année dernière dans le cadre du 71^e Congrès de l'ACFAS, et ce, à l'initiative du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR), cette année c'est au tour des collègues du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) de proposer aux congressistes de l'ACFAS une activité consacrée à la réflexion et à l'échange sur un des aspects fondamentaux de l'avenir de l'Université québécoise. Cette activité prend cette fois-ci la forme d'un Forum qui est consacré aux défis du syndicalisme en milieu universitaire. Voici le programme de ce Forum que nous ont communiqué les organisateurs, programme que nous reproduisons ici en espérant que plusieurs d'entre vous profiterez de votre présence à la 72^e édition du Congrès de l'ACFAS pour échanger avec vos collègues sur cet enjeu fondamental.

72^e Congrès de l'ACFAS

Forum

Les défis du syndicalisme universitaire aujourd'hui

Mercredi le 12 mai 2004

Université du Québec à Montréal

13 h 30	Mot de bienvenue et présentation du Forum : <i>De l'institution à l'organisation : la mutation de l'université contemporaine</i> Jacques Pelletier, président du SPUQ (Université du Québec à Montréal)	15 h 45	TABLE RONDE II Les nouveaux défis du syndicalisme universitaire <i>Nouveaux problèmes, nouveaux défis</i> Benoît Beaucage (Université du Québec à Rimouski)
14 h	TABLE RONDE I La transformation de l'université et ses conséquences <i>Les modifications de la tâche professorale</i> Denis Bertrand (Université du Québec à Montréal) <i>Les conditions de production de la recherche</i> Yves Gingras (Université du Québec à Montréal) <i>Critique du discours de la performance</i> Pierre Hébert (Université de Sherbrooke) <i>La conciliation famille / travail</i> Éric Pineault (Université du Québec à Montréal)		<i>Intégrer les nouveaux profs</i> Jean Bélanger (Université du Québec à Montréal) <i>Réinventer les pratiques syndicales</i> Gabriel Gagnon (Université de Montréal) <i>La défense de l'université publique</i> Louis Gill (Université du Québec à Montréal) <i>Impliquer les professeurs dans la lutte syndicale</i> Cécile Sabourin (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)
15 h 30	Pause	17 h	«Verre de l'amitié»

Projet de loi C-7 : Loi sur la sécurité publique

Une lettre de la FQPPU adressée aux sénatrices et aux sénateurs du Canada

Les entraves à la libre circulation des personnes se multiplient présentement sous le couvert de la lutte au terrorisme, et ce, le plus souvent sans consultation des citoyennes et des citoyens dont la vie privée est menacée par les nouvelles législations, notamment celles qui concernent l'intégration de banques de données et le transfert de renseignements nominatifs, en particulier sur les passagers aériens.

À l'instar de plusieurs organisations et de nombreux citoyennes et citoyens du Québec et du Canada, la FQPPU a manifesté auprès du Sénat ses inquiétudes au sujet de l'adoption éventuelle de la *Loi sur la sécurité publique* (projet de loi C-7), par l'envoi à tous les sénateurs et sénatrices d'une lettre que nous reproduisons plus bas.

Si vous souhaitez vous associer à cette initiative, vous pourrez vous inspirer du texte de cette lettre que vous retrouverez sur le site de la FQPPU à l'adresse suivante : www.fqppu.qc.ca; quant à celles et à ceux qui voudraient partager avec nous leurs opinions à ce propos, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante : journal@fqppu.qc.ca

Par ailleurs, les lectrices et lecteurs qui souhaiteraient plus d'information sur cet enjeu d'une très haute importance peuvent consulter le site de *War on Terrorism Watch* : <http://www.waronterrorismwatch.ca/default.asp>; quant au texte de la lettre adressée aux membres du Sénat par nos collègues de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), on peut en prendre connaissance à l'adresse suivante : [http://www.caut.ca/francais/enjeux/droitshumainscan/C7Letter\(2004-03-04\).pdf](http://www.caut.ca/francais/enjeux/droitshumainscan/C7Letter(2004-03-04).pdf)

Pour des informations sur les discussions entre la Communauté européenne et les États-Unis à ce propos, vous pouvez consulter le site de *l'Observatory on the exchange*

of date on passengers (PNR) with USA à l'adresse suivante : <http://www.statewatch.org/pnrobervatory.htm>

Le 2 avril 2004
L'Honorable Dan Hays
Président du Sénat

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) souhaite porter à votre attention ses très vives inquiétudes quant aux menaces qu'entraînerait l'adoption du projet de loi C-7 : *Loi sur la sécurité publique* (anciennement le projet de loi C-17) présentement débattu au Sénat et qui doit être revu par son comité des transports. Ce projet de loi permet une collecte de renseignements personnels sur les Canadiennes et les Canadiens ainsi que le partage de ces renseignements avec des gouvernements étrangers. Nous considérons que cela représente une menace grave et un risque pour les droits et libertés au Canada ainsi que pour la souveraineté canadienne.

Nous nous inquiétons fortement de la rapidité avec laquelle le gouvernement canadien a accepté de négocier des accords internationaux avec le gouvernement Bush depuis les événements du 11 septembre et plus particulièrement de son engagement actuel dans le Plan d'action sur la frontière intelligente. Ce Plan d'action envisage une intégration profonde des services de police et de renseignements canadiens et états-uniens, la fusion de leurs banques de données, le partage d'information et l'évaluation des risques. À notre avis, une telle intégration fait peser un très lourd risque d'identifications erronées de personnes sur la base du fonctionnement de programmes informatisés dont les concepteurs reconnaissent eux-mêmes les limites. De plus, il inscrirait le Canada dans la mise en place d'un système de surveillance soustrayant les gouvernements nationaux à

toute possibilité de protéger leurs propres citoyennes et citoyens, pour peu qu'ils aient été identifiés comme un «risque potentiel» par un gouvernement étranger. Le cas Arar montre bien le risque qui pèse actuellement sur le respect des libertés civiles au Canada.

Étant d'avis que les Canadiennes et Canadiens sont extrêmement préoccupés des développements en cours dans la politique canadienne en matière de sécurité publique, nous invitons fortement tous les sénateurs et sénatrices à la plus grande prudence avant d'engager le Canada sur la voie d'une intégration irréversible. Nous vous demandons en particulier de ne pas procéder à la sanction du projet de loi C-7 : *Loi sur la sécurité publique* avant que ne soient rendues publiques les conclusions de l'enquête publique sur le cas Arar, que n'ait été effectuée une évaluation sérieuse de la Loi anti-terrorisme et de ses premières années d'application et que n'ait été complété un examen sérieux du projet C-7 par le comité du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles et avec le temps nécessaire à l'expression publique des préoccupations des citoyennes, des citoyens et des organisations qui ne manqueront pas de participer à une consultation sérieuse sur le sujet.

La FQPPU regroupe quelque 8 500 professeures et professeurs d'université au Québec, pour lesquels les libertés civiles constituent une condition essentielle non seulement à leur vie citoyenne, mais aussi à l'exercice de leur profession qui implique tout autant leur libre circulation que celle de leurs idées. Souhaitant que vous porterez à nos inquiétudes l'attention qu'elles méritent, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

La première vice-présidente de la FQPPU,
Cécile Sabourin

Lu ailleurs...

Y aura-t-il bientôt une enquête sur la situation des chargées et chargés de cours dans nos universités ? C'est en tout cas ce que l'on pourrait croire à la lecture du numéro d'avril 2004 du bulletin *Expresso* (volume X, numéro 1) publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL). Voici en effet le compte rendu qu'on y présente des propos qu'aurait tenus le ministre Reid au cours de la conversation qu'il a eue avec les représentantes et représentants de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ) à la suite de la présentation du mémoire de cet organisme syndical devant la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, en mars dernier.

Une telle enquête ne serait pas sans mérites ; elle aurait en tout cas celui de mettre en évidence le fait que les choses ont tout de même bougé depuis maintenant quinze ans...

LA FNEEQ

Le ministre Pierre Reid est favorable à enquêter sur la situation des chargés de cours dans les universités québécoises.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ) présentait le 16 mars dernier un mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation, sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Au nom des 8 000 chargés de cours des universités, le vice-président de la FNEEQ, François Cyr a réclamé de la part du gouvernement du Québec une meilleure intégration des chargés de cours à la vie universitaire, d'abord au plan académique dans les programmes et leur mise en œuvre, ensuite dans les structures de décision de la communauté universitaire. Le mémoire de la FNEEQ réclame également un meilleur partage du travail entre les chargés de cours et le corps professoral, une plus étroite coopération dans la complémentarité.

La FNEEQ a signalé à la commission qu'une enquête sur la place des chargés de cours à l'Université a jadis montré l'importance de leur contribution (Conseil des universités, automne 1989) mais que les choses n'ont pas bougé depuis.

Il importerait selon la Fédération de refaire une semblable

(sic !) enquête, après quinze ans, afin de connaître l'évolution et le portrait actuel des chargés de cours universitaires.

La FNEEQ a en outre demandé au ministre de l'Éducation d'octroyer des ressources particulières, une enveloppe budgétaire réservée aux chargés de cours par le ministère de l'Éducation du Québec.

À la suite de la présentation du mémoire, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid s'est entretenu avec les représentants de la FNEEQ, François Cyr, Marie Blais, Laval Rioux et Marie-Josée Bourget. Il s'est dit favorable à mettre de l'avant le projet d'une enquête sur le profil des chargés de cours et la place qui leur est faite dans les établissements québécois. « On se destine de plus en plus, à mon avis, dans les conclusions de la commission, à faire en sorte que cette question des chargés de cours, leur rôle, leur positionnement deviennent finalement un des éléments les plus importants sur lesquels on va devoir se pencher et réagir pour assurer la qualité, l'accessibilité et le financement des universités » a affirmé le Ministre. La critique en matière d'éducation et députée péquiste Pauline Marois a suggéré pour sa part de confier le mandat de cette étude au Conseil supérieur de l'éducation, qui pourrait compléter ses observations par des recommandations.

Nicole Blouin

Micheline Bonneau, présidente
Comité sur les femmes en milieu universitaire
micheline_bonneau@uqar.qc.ca



Lutte idéologique contre des chercheuses

En mars 2003, la Condition féminine Canada publie un rapport intitulé *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*¹. Ce rapport repose sur l'analyse des discours sur la réussite scolaire selon le sexe dans les médias au cours de la décennie 1990-2000, tel qu'il apparaît dans la presse canadienne et internationale selon un corpus scientifiquement constitué. Les auteures soutiennent qu'un plus grand nombre de garçons que de filles éprouvent des difficultés à l'école, et ce, dans de nombreuses sociétés industrialisées, y compris au Québec et dans le reste du Canada. L'analyse met au jour une idéologie visant à remettre en question les acquis des femmes et à discréditer le féminisme. Une partie du rapport analyse les discours maculinistes qui alimentent cette idéologie et une liste, indicative et informative, de groupes d'hommes est annexée au rapport.

Le printemps dernier, des journaux du Canada anglais — le *National Post*, l'*Ottawa Citizen* et le *Vancouver Sun* — ont soutenu que ce rapport de recherche établissait une « liste noire » des groupes d'hommes. Une députée de l'Alliance canadienne, Betty Hinton, a même fait écho à ces critiques à la Chambre des communes, déplorant une « attaque déguisée contre les hommes et la cellule familiale. » Au Québec, des masculinistes sont montés au front et, sur internet, ont accusé les auteures d'incompétence, et Condition féminine Canada de dépenser l'argent des contribuables pour faire de la propagande contre les hommes, au lieu de donner cet argent aux groupes qui « aident » les hommes séparés.

Par ailleurs, Pierrette Bouchard a reçu des appels et des courriels haineux qui valident ce que les chercheuses avancent et démontrent l'existence des types de propos tenus par certaines catégories de groupes d'hommes. Madame Bouchard croit même que les choses pourraient aller plus loin et prendre éventuellement la voie d'une attaque juridique contre les chercheuses. C'est certainement à suivre et le CFMU vous tiendra au courant.

Pour consulter le rapport de recherche « incriminé » et la narration de l'attaque en règle dont il fut l'objet, voir, respectivement :
http://sisyphe.org/article.php?id_article=531, et
http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/0662882857/index_f.html

Les femmes et l'économie du savoir

Non seulement le Conseil du Statut de la femme (CSF) a-t-il présenté un important dossier sur les femmes en sciences dans la dernière livraison de la *Gazette des Femmes* de mars 2004, mais dans le cadre de la Commission parlementaire sur les universités, il s'est également attardé à recommander différents moyens visant à favoriser une participation plus équitable des femmes à l'économie du savoir ainsi qu'une présence équilibrée des femmes et des hommes dans le corps professoral des universités. Le mémoire² a donné lieu à une panoplie de recommandations qui concernent :

- la facilitation de l'inscription des filles dans les disciplines scientifiques ;
- la persévérance des femmes jusqu'aux études supérieures, maîtrise et doctorat ;
- l'adaptation du régime des bourses aux études des femmes qui cumulent les rôles de mère et d'étudiante ou qui reviennent aux études, parfois à temps partiel ;
- l'augmentation du nombre de chaires attribuées à des femmes ;
- et, finalement, le respect des Programmes d'accès à l'égalité afin de permettre à de plus nombreuses femmes de devenir professeures d'université.

Notons que ces programmes (PAE), de facture nouvelle, seront obligatoires dans toutes les universités dès mai 2004 en regard d'une modification à la loi québécoise d'accessibilité à l'emploi.

L'embauche de professeures et la nouvelle Loi sur l'accès à l'égalité

La nouvelle « Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics modifiant la Charte des droits et libertés de la personne » est à nos portes ; elle pose certainement le défi d'une certaine application de l'approche intégrée de l'égalité dont il est question dans cet article.

Défi nouveau: une lutte élargie contre la discrimination

Dès juin 2004, la nouvelle loi imposera à chaque université de se doter d'un programme d'accès à l'égalité (PAE)... nouveau genre ! Précisons : jusqu'ici, les PAE implantés, notamment dans les universités, l'étaient sur une base volontaire et ne con-

cernaient que la faveur accordée aux femmes dans l'embauche, à compétences égales avec les candidats hommes. Dorénavant, toutes les universités devront obligatoirement se doter d'un PAE qui tentera d'exercer le même type de discrimination positive à l'endroit non seulement des femmes, mais aussi à l'endroit des Autochtones et des minorités visibles ou audibles (dont la langue maternelle n'est pas le français). Chaque syndicat est invité à élaborer le PAE en collaboration avec l'employeur (À ce sujet, vous pouvez consulter le texte de cette loi sur le site de la Commission des droits à l'adresse suivante : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/programme-acces-egalite/>).

Les PAE-femmes implantés n'ont pas eu les résultats escomptés dans les universités et nous avons été nombreuses à en faire de sombres bilans, dont celui de notre collègue Marie-Thérèse Chicha³. Plus de la moitié des universités n'ont pas cru bon de se doter de tels programmes. Ceux-ci ont été de plus fort mal perçus par les employeurs et parfois par les bénéficiaires elles-mêmes. Malgré les difficultés qui se pointeront certainement au cours de ces prochains mois, les femmes ne doivent pas rater l'occasion de revendiquer le maintien de leurs droits et de travailler de concert avec leur syndicat, en vue de la consultation que l'employeur devra mener sur la question. Les enjeux sont importants dans le contexte extraordinaire d'embauche pour le renouvellement du corps professoral.

Défi ancien : priorité à la poursuite de la lutte contre le sexisme

L'ensemble des discriminations en cause dans cette loi ne sont pas toutes de même nature ou de même intensité et les groupes ciblés ne subissent pas tous des exclusions analogues ou aussi sévères. Mais admettons-le : établir une hiérarchie des horreurs entre les oppressions supposerait par ailleurs, comme l'affirme Lise Noël, « l'existence d'un consensus impossible à réaliser sur le choix de la méthode d'évaluation. »⁴ Il faut éviter ce piège et plutôt choisir d'identifier le paramètre le plus inclusif de toutes les formes d'intolérance, celui du sexe. Selon Lise Noël, résoudre les défis qui modulent les relations entre les femmes et les hommes semble plus riche de promesses pour instaurer une tolérance globale, une ouverture vers les différentes manières d'être. Car les gains autour de la condition féminine concernent les victimes les plus fréquentes d'oppressions multiples et constituent une donne universellement définie comme un « problème ».

Ainsi, en ce qui concerne l'introduction des nouveaux groupes-cibles dans la loi sur l'accessibilité en emploi, la CSQ a proposé, en commission parlementaire, une position que nous pouvons endosser, démontrant que « les femmes ne peuvent et de doivent pas être comme un groupe parmi d'autres groupes-cibles. »⁵ On y affirme que les mesures d'accès à l'égalité doivent, d'abord et avant tout, permettre de corriger la « réalité spécifique des femmes », du moins tant que la lutte à cette discrimination ne sera pas gagnée. La variable « sexe » doit demeurer prédominante puisque c'est elle qui, historiquement, a induit la discrimination la plus systématique.

Cette priorité étant établie, il serait certainement opportun de reconnaître que, outre le sexisme, d'autres formes de discrimination méritent d'être enrayerées dans les universités, là où elles existent. Si l'analyse des effectifs professoraux révèle que dans certaines institutions, la composition du corps professoral est trop éloignée de la composition de la société québécoise, à d'autres égards que le sexe, il serait juste et équitable de permettre aux universités de corriger le tir. En ce sens, la nouvelle loi est pertinente ; mais elle demeure à notre avis trop réservée quant aux conflits d'interprétation possibles et quant aux conflits d'intérêts qu'elle camoufle.

Le Conseil du statut de la femme en « service commandé » avec l'approche intégrée d'égalité ?

La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Diane Lavallée, a confirmé que le CSF avait été sollicité par le gouvernement actuel pour réfléchir au bien-fondé de se doter d'une nouvelle approche, l'« approche intégrée de l'égalité », afin semble-t-il d'élargir ses assises et ses missions, au gré d'alliances nouvelles avec d'autres groupes sociaux. Plusieurs féministes québécoises s'inquiètent de ce changement de cap appréhendé, notamment parce qu'il donnerait lieu à un démantèlement du CSF au nom de la poursuite d'objectifs peu clairs et assurément au détriment des missions concernant les femmes.

L'« approche intégrée de l'égalité », lancée lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est déroulée à Beijing en 1995, aurait été empruntée par quelques pays européens, mais ses impacts sont largement méconnus ici, comme d'ailleurs les principes qui la gouvernent. Selon diverses interprétations, il s'agirait ou de s'allier les hommes ou de prendre en considération le statut minoritaire d'autres groupes sociaux, incluant celui des femmes dans ces groupes. Ou encore, plus pieusement, de mobiliser le plus possible de personnes vers l'avènement d'une égalité commune et partagée. Ou, enfin, comme l'affirme Diane Lavallée, d'en arriver à une « véritable égalité de fait » entre les hommes et les femmes.

Est-ce prétendre que, si on remplace les femmes dans leurs autres contextes minoritaires on travaillera mieux pour celles qui en ont le plus besoin ? Est-ce souhaiter que toutes les minorités partagent leurs luttes en faisant abstraction de leurs spécificités ou de leurs intérêts propres ? Ou s'agit-il de gommer la force du mouvement des femmes québécoises ainsi que des autres mouvements sociaux minoritaires ? Est-ce fantasmer une harmonisation improbable en conviant à une intégration trop abstraitement consensuelle ?

Nous avons un Conseil du statut de la femme que plusieurs gouvernements nous envient ! Un conseil expérimenté, un conseil à l'écoute du mouvement social des femmes qui le soutient, un conseil qui, au cours des années, a fait la preuve d'une capacité extraordinaire à intégrer, de façon cohérente et juste, les revendications de nombreuses femmes vivant des problématiques fort différentes (agricultrices, universitaires, jeunes et âgées, issues de groupes ethno-culturels ou religieux, lesbiennes, pauvres, vivant en région, etc.) et ce, au sein de différents ministères et organismes (santé, éducation, travail, famille, etc.) avec le souci d'une inscription exemplaire dans chaque région du Québec. Nous avons un conseil efficace qui, avec un succès méritoire, a initié son approche intégrée propre. Si le Gouvernement veut encourager d'autres initiatives qui favoriseraient des solutions aux autres inégalités sociales qui affectent la société québécoise, c'est en prenant exemple sur le CSF qu'il doit le faire ; pas en démantelant ce fleuron du modèle québécois, ni en le faisant crouler sous des missions impossibles !

Si vous désirez en savoir plus...

Vous désirez lire la pétition que Pierrette Bouchard, titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant de l'Université Laval nous a proposée il y a quelques semaines, sur l'« approche intégrée de l'égalité » du CSF ?

« Approche technocratique venant d'en haut [...] tournure essentiellement bureaucratique axée sur l'examen très procédurier des impacts de l'activité gouvernementale sur les femmes et les hommes, [...] l'approche de l'égalité est présentée (sur le site du CSF) comme une philosophie qui établirait un nouveau contrat de genre dans le respect des différences. [...] Elle pourrait, ainsi agir sur les mentalités et l'opinion publique et faire éclore une nouvelle manière de vivre les rapports hommes-femmes [...] » Et Pierrette Bouchard d'ajouter : « En plus de relever d'une certaine forme de pensée magique, on remarque l'absence presque complète de participation des groupes de femmes au processus. »

Vous désirez prendre connaissance de l'autre pétition signée par plus de 325 hommes ? Vous renseigner sur les principaux axes des discours masculinistes ou antiféministes ? Visitez le site <http://sisyphe.org/titres.html>

¹ Pierrette Bouchard, Isabelle Boily et Marie-Claude Proulx (2003), *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*, Condition féminine Canada, Ottawa, 150 p.

² Signalons que le CSF a consulté Huguette Dagenais, Louise Bouchard et Micheline Bonneau, membres du CFMU.

³ Professeure titulaire à l'école des relations industrielles de l'Université de Montréal, madame Chicha a mené une enquête auprès de 170 entreprises québécoises en 1998 : *Vivre ensemble*, 11(38), hiver 2003 : 21-23.

⁴ Lise Noël (1989), *L'intolérance*, Boréal, Montréal.

⁵ CSQ : *La loi sur l'accès à l'égalité dans l'emploi dans des organismes publics : un pas dans la bonne direction*, mémoire présenté à la Commission parlementaire, août 2000, 22 pages.

UNIVERSITÉ Liberté académique



Marcel Aubert, président
Comité de la liberté académique et
de l'autonomie universitaire
aubertmarcel@videotron.ca

**Pour une autonomie des universités qui sert
les droits et libertés de tous**

Les mécanismes de « gestion basée sur les résultats » ou de « gestion de rendement » mis en œuvre par la Banque mondiale et retransmis par l'OCDE serviront-ils d'unique toile de fond aux décisions qui seront prises suite à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités ? Espérons que non !

Le contexte

Deux documents parus récemment au Québec¹ incitent le Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire (CLAAU) à traiter dans sa chronique de la question de l'autonomie universitaire. Le contenu du *Rapport annuel 2002-2003* du CSE a donné lieu à un débat médiatisé entre son Président et celui de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) concernant l'envergure des prévisions numériques de candidates et candidats disponibles et de postes à pourvoir. Même si la référence à l'autonomie institutionnelle semble occuper une place plus importante dans le Rapport du CSE que dans le document de consultation du MEQ, le CLAAU ne peut s'empêcher de reconnaître dans les deux documents une accentuation marquée des données quantitatives (pas moins de 46 tableaux) dans l'analyse de la situation des universités québécoises, données à partir desquelles des conclusions ambiguës et équivoques semblent être tirées.

Étant donné que la Commission parlementaire de l'éducation prévoit entendre près de soixante-sept intervenants, le CLAAU privilégie de se faire plutôt attentif aux délibérations de la Commission parlementaire dans cette chronique.

Un sombre horizon appréhendé : le prolongement de la gestion par « contrats de performance »

L'implantation des contrats de performance comme exercice de planification gouvernementale à l'égard des universités québécoise a représenté, ces dernières années, une forme de reddition de comptes empruntée au mode de « gestion basée sur les résultats » inspiré par les stratégies de la Banque mondiale, lesquelles visent explicitement à accroître absolument l'efficacité des services publics et sociaux et à mieux les cibler en liant une grande partie des fonds consentis à l'obtention de résultats spécifiques. Le concours du secteur privé et le recours à la sous-traitance font partie des leviers qui y sont identifiés pour améliorer la « performance » des services par le biais de concessions ou privatisations, la régulation étant laissée aux structures du marché. L'étroite parenté entre les « contrats de performance » signés entre le ministère de l'Éducation et les universités québécoises et la méthode de « gestion basée sur les résultats » de la Banque mondiale, est explicitement reconnue dans un document provenant du ministère lui-même.² Ainsi, les ressources financières des universités deviennent les « recettes » en provenance des « usagers », éventuellement complétées par des fonds publics ou des bailleurs de fonds extérieurs. Ainsi également, les mécanismes de l'« aide basée sur les résultats » facilitent-ils – toujours selon la Banque mondiale –

la mobilisation de fonds privés pour financer les services collectifs essentiels tout en assurant la justification de l'emploi des deniers de l'État.³

Des changements de paradigmes qui invitent à la sagacité

Le CLAAU peut donc appréhender que l'exercice des auditions de la Commission parlementaire de février et mars 2004 serve d'exutoire au Gouvernement pour prolonger et accentuer le travail déjà entrepris d'érosion de l'autonomie des universités québécoises en faisant valoir les impératifs de bonne gouvernance et la raréfaction des ressources financières.

Sans doute la lecture du Chapitre 3 de la « Vue d'ensemble » de *L'Analyse des politiques d'éducation* (OCDE, 2003) concède-t-elle une marge de manœuvre à l'autonomie universitaire, mais cette « concession d'autonomie » s'avère une façon de livrer les universités aux mécanismes du marché et à la régulation de l'offre et de la demande en fonction des « groupes de clients ». On peut y lire, concernant l'évolution des modes de gouvernance dans l'enseignement supérieur, ce qui suit :

Les gouvernements des pays de l'OCDE, sans exception presque, ont récemment réformé, reconsidéré ou restructuré leur système d'enseignement supérieur. [...] Il est présentement tout à fait admis que des universités et autres établissements d'enseignement supérieur doivent s'adapter à un environnement plus complexe dans lequel les attentes placées dans l'enseignement supérieur n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient dans le passé.

[...] Au 20^{ème} siècle, dans la plupart des pays de l'OCDE, les pouvoirs publics exerçaient une forte tutelle et influence sur ce secteur afin de contribuer à la réalisation d'objectifs tels que la croissance économique et l'équité sociale. Aujourd'hui, d'un côté, ils ont plus que jamais intérêt à s'assurer que les établissements d'enseignement aident à répondre aux besoins économiques et sociaux, étant donné leur importance dans des sociétés axées sur le savoir. De l'autre, les pouvoirs publics admettent qu'il est souvent inefficace de planifier au centre la création, l'enseignement et l'acquisition de connaissances et que dans une économie et une société en plein essor, il est nécessaire que les établissements jouissent d'une certaine autonomie de fonctionnement, les mécanismes du marché étant souvent plus efficaces que les administrateurs pour réguler l'offre et la demande de divers types de formations assurés à une variété de groupes de clients.

[...] Dans le contexte actuel de l'action des pouvoirs publics, il s'agit donc tout autant de l'élaboration de nouvelles stratégies, inspirées de notions telles que celles de « gestion stratégique », de « déréglementation » et d'« obligation de rendre compte », que de l'influence exercée directement sur le comportement des établissements d'enseignement supérieur.⁴

On peut percevoir que les principes de gestion présentement en vogue proviennent de la Banque mondiale, sont dirigés vers les différents contextes nationaux via l'OCDE et traduits dans les politiques gouvernementales pour tout ce qui s'appelle administration et gestion des fonds publics, y compris ceux destinés aux universités. Certes les gouvernants, soucieux de présenter une image de gestionnaires prudents et responsables des fonds publics s'appliquent-ils à adopter la rhétorique la plus persuasive compte tenu des sensibilités du moment au niveau des collectivités locales. Néanmoins, les principes et les méthodes de l'économie mondialisée apparaissent clairement à toute lecture le moins attentif aux enjeux auxquels font face les universités lorsque leur destin est inscrit dans cette formule, ô combien ambiguë, qu'est « l'économie du savoir ».

Le Document de consultation du MEQ préparatoire à la Commission parlementaire : des orientations implicites

Le CLAAU se réjouit du fait que plus du tiers des questions cibles proposées dans le document du MEQ porte sur les enjeux de la mission universitaire, de la qualité de l'enseignement et de la recherche, du cheminement et de la réussite des étudiantes et étudiants. Ainsi la teneur du document se montre-t-elle fidèle à deux mentions de son titre : la qualité et l'accessibilité des universités, permettant de relativiser la troisième mention : le financement. Cette proportion ne saurait cependant faire oublier que la très grande majorité des questions formulées dans le document du MEQ en vue de stimuler la participation à la consultation comportent une référence au financement, y compris en matière de cheminements étudiants, de recherche, d'accessibilité, d'étudiants étrangers, de formation continue. En somme, malgré une apparente ouverture à la mission spécifique des universités, la formulation des questions est fortement orientée de manière à susciter des réponses s'inscrivant obligatoirement dans une logique de gestion économique se situant elle-même à l'intérieur des mécanismes de « l'aide basée sur les résultats » de la Banque mondiale.

Rappel de principes directeurs prônés par la FQPPU

Avant de passer à un bref relevé des déclarations et engagements qui ressortent des délibérations tenues à ce jour par la Commission parlementaire, le CLAAU tient à rappeler deux énoncés sur l'autonomie universitaire déjà présentés dans sa chronique précédente du journal *Université*.

La *Déclaration sur la liberté académique* de la FQPPU (mai 1995) présente l'énoncé suivant en matière d'autonomie universitaire :

Les États démocratiques reconnaissent aux institutions universitaires le droit à l'autonomie afin d'assurer la réalisation de leur mission sans ingérence induite de la part des Gouvernements, des Églises, des corporations, des corps policiers et tous groupes d'intérêt ou institutions. Au Québec, ce droit est habituellement reconnu dans les lois qui régissent les universités.

La *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le 21^e siècle*, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, UNESCO, Paris, 1998, précise, pour sa part :

Le principe d'autonomie institutionnelle peut être défini comme étant le degré nécessaire d'indépendance à l'encontre de toute intervention extérieure que nécessite l'Université en ce qui concerne son organisation et son administration, l'allocation de ses ressources en son sein et l'obtention de revenus supplémentaires, le recrutement de son personnel, l'organisation des études, et en fin de compte la liberté de l'enseignement et de la recherche.

Extraits de déclarations en Commission parlementaire relatives à la problématique de l'autonomie universitaire

Il est raisonnable de s'attendre à ce que la Commission parlementaire aborde longuement et avec toute la sagacité qui s'impose le sujet du financement des universités; cependant, il est aussi permis d'espérer que l'autonomie nécessaire aux universités pour la réalisation de leur mission ne sera pas sacrifiée à une logique de gestion fonctionnant unilatéralement selon les lois du marché.

Le CLAAU, dans une perspective réaliste et sans prétendre à l'exhaustivité, se permet de rapporter certains des propos tenus, à ce jour du 26 février, devant la Commission dans le but de signaler et diffuser quelques déclarations officielles dont certaines se montrent soucieuses de l'autonomie des établissements alors que d'autres semblent la compromettre en souscrivant trop unilatéralement à la logique économique et au primat du marché.

Dès l'ouverture de la Commission, le 17 février 2004, son président, M. Geoffrey Kelley, rendant hommage à M. Claude Ryan, mentionne :

[...] j'ai eu le privilège d'assister à l'Université Laval au moment où il a reçu un doctorat *honoris causa* au mois de juin 2000. Il a laissé quelques phrases qui, je pense, sont importantes et, peut-être, peuvent nous inspirer dans nos travaux sur le rôle des universités dans la société québécoise. Je cite M. Ryan : « Je voudrais souligner l'appui que la société doit donner à l'université. Cet appui est [...] également nécessaire en raison du besoin que la société humaine aura toujours, pour mieux se connaître, se comprendre et se diriger, de lieux où sera cultivée comme un bien précieux et inviolable la liberté de l'intelligence et où celle-ci pourra s'adonner avec autant de zèle à l'approfondissement des questions à la fois les plus élevées et les plus apparemment dénuées d'importance qui se posent à l'esprit humain. [...] »⁵

Pour sa part, le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, dans ses remarques préliminaires, affiche ses couleurs en ne taisant pas sa conception économiste des choses :

[...] La mission éducative est bel et bien devenue une tâche incessible, inaliénable des États modernes. C'est là un progrès à saluer et à protéger comme la prunelle de nos yeux. Fort de cette conviction, notre gouvernement fait de l'éducation une mission essentielle et prioritaire. C'est que le développement et la qualification des personnes, le progrès et la diffusion des connaissances, l'innovation sociale et technologique sont devenus les principaux moteurs du développement des sociétés, de leur prospérité économique et de leur qualité de vie sans doute, mais aussi de leur santé démocratique, de leur capacité de vivre dans la justice et l'équité et de s'inscrire ainsi dans le durable. (Nous soulignons)

Nous le savons, la liberté s'exerce d'abord par la connaissance et par la capacité d'intervenir avec compétence dans son environnement. L'ignorance ne peut pas être un chemin de participation et de responsabilité citoyennes. C'est vrai aussi des collectivités. Les populations éduquées ont bien davantage accès à la santé, à la prospérité économique, à la libre expression culturelle et démocratique et, pourvu qu'elles en décident ainsi, à une vie sociale plus juste et plus équitable. (Nous soulignons)

[...] Les universités sont au cœur de la réussite de cet énorme défi, elles en sont même le vecteur avancé. C'est essentiellement par elles que nous pouvons participer aux circuits continentaux et mondiaux du savoir et de l'innovation. C'est chez elles que, pour l'essentiel, s'acquiescent les qualifications professionnelles les plus poussées. C'est très largement par elles que par sa construction de cette société du savoir dont nous savons tous qu'elle est devenue la condition de tout progrès et de tout avenir de qualité. (Nous soulignons)

[...] Disons-le d'emblée, sans arrogance, mais sans complexe, vu à l'aune de ces repères courants, les universités québécoises sont des institutions de haute qualité, cela ne fait aucun doute. [...] N'hésitons pas davantage à affirmer notre volonté que cette qualité soit maintenue, améliorée même, s'il est vrai que, partout autour de nous, on se donne des moyens accrus pour garder le cap et soutenir la concurrence mondiale. Je le dis clairement, compromettre cette qualité n'est pas une option. (Nous soulignons)

De son côté, le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Jean-Pierre Proulx, dans une tout autre veine, énonce le point de vue des valeurs sur lesquelles repose la mission universitaire et se prononce contre une vision productiviste des universités :

[...] Ces valeurs sont, au premier chef, la mission de formation supérieure des Québécoises et des Québécois. Il faut insister sur ce mot de « formation ». Les universités servent d'abord à former des Québécoises et des Québécois et bien sûr à participer à la formation d'autres qui nous viennent heureusement d'autres pays. Autre valeur importante, c'est la contribution majeure des universités à l'avancement, à la diffusion et à la conservation des savoirs. La troisième valeur [...] c'est la place primordiale et significative des étudiantes et des étudiants envers le projet universitaire. Nous pourrions avoir une vision essentiellement productiviste de l'université et calculer son rendement au nombre de citations qu'on retrouve dans les publications universitaires, dans le taux de subventions que les conseils dispensent aux universités, mais le cœur de la vie universitaire, ce sont les étudiantes et les étudiants. Et le Conseil croit aussi qu'il faut avoir d'abord et avant tout non pas une vision productiviste des universités, mais une vision humaniste des universités, c'est-à-dire qui mette les étudiantes et les étudiants au cœur de leurs projets. Quatrième valeur, la démocratisation et l'accès en pleine égalité des étudiantes et des étudiants selon le mérite. Cette démocratisation bien sûr s'est accrue au cours des années, mais elle est n'est pas terminée, nous le savons tous. Enfin, dernier bloc de valeurs, devrais-je dire, qui sont essentielles à la mission universitaire : la liberté académique, la probité scientifique, la rigueur, l'éthique et l'exercice de la fonction critique.

Le 24 février 2004, en réponse à une question, M. Nicolas Brisson, de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) va dans le même sens en parlant de la qualité du développement et de la formation des étudiantes et des étudiants :

[...] pour nous, la FEUQ, les universités sont autonomes. C'est un principe qui est important pour nous. Ceci dit, les politiques qui devraient être adoptées devraient respecter deux principes. Le premier c'est la polyvalence des qualifications. Quand le privé décide de contribuer au financement des universités, c'est pour des raisons strictement utilitaires, c'est normal, on comprend ça. Ceci dit, ça fait en sorte que certaines disciplines qui ne sont pas payantes à court terme pour l'entreprise privée manqueraient ou auraient moins de financement provenant du privé. Donc, nous, on pense que c'est un premier principe qui doit être mis de l'avant dans ces politiques-là, c'est-à-dire assurer que malgré le financement privé il y ait une polyvalence des qualifications.

Et le deuxième grand principe, c'est l'orientation des programmes, l'orientation de la recherche. Donc, c'est vraiment la protection de l'autonomie des universités, parce que quand les universités vont chercher une contribution du privé, elles modifient en conséquence leur offre de programmes ou même le contenu des programmes. Pour nous, il est très important de maintenir une certaine distance entre la société et les universités, parce que les universités sont là pour réfléchir, pour développer du savoir, qui peut permettre, pas juste à court terme mais aussi à long terme, aux sociétés de se développer. Ceci dit [...] on reconnaît aussi que l'université doit former des gens qui vont aller travailler. [...] Mais il doit y avoir une certaine distance. Et [...] ce sera aux établissements universitaires à se doter d'une politique qui est plus conforme aussi à leurs problématiques par rapport au financement privé.

Le même jour, en réponse à une question de Mme Pauline Marois concernant les formes d'apport [aux universités] par le privé qui sembleraient acceptables, M. Antoine Casgrain de l'Union des forces progressistes répond :

[...] nous sommes extrêmement critiques par rapport à ce type de financement. [...] pour nous, l'université n'est pas un lieu qui doit développer des techniques ou des technologies commercialisables et vendables dans l'immédiat. L'université doit en fait faire des recherches sur le savoir. Effectivement le savoir va permettre [...] des avancées technologiques, des avancées économiques dans beaucoup de secteurs. Cependant, il y a en ce moment [...] de plus en plus une course vers des recherches beaucoup plus appliquées, beaucoup plus orientées puis un délaissement de la part des recherches fondamentales, puis c'est ça qu'on questionne puis c'est ça qu'on trouve inquiétant.

Est-ce qu'on est contre toute forme de financement privé ? Si on est capable de vraiment s'assurer qu'il n'a aucun mot à dire dans les programmes de recherche et que

⇒ suite de la page 10

les résultats vont demeurer à l'ensemble de la collectivité, oui, mais ça reste encore à être questionné, et il y a encore beaucoup, beaucoup de débats qui doivent être faits sur ce sujet-là, il ne faut pas escamoter cette question-là.

Le 25 février 2004, M. Roch Denis, recteur de l'UQAM, invitant le ministre de l'Éducation à un investissement collectif public massif dans les universités, précise :

[...] Nous n'avons pas d'argent et les programmes de plus en plus ciblés de financement outre qu'ils dictent à beaucoup d'égards le développement universitaire en formation et en recherche, réduisant les marges d'autonomie essentielle aux progrès de la science et de la création, ils ne procurent rien à l'enveloppe de fonctionnement des universités.

Interrogé par Mme Pauline Marois, sur la sauvegarde de la liberté intellectuelle dans le cadre des ententes, des partenariats et des consortiums établis par l'Université du Québec à Chicoutimi avec l'entreprise privée, M. Michel Belley, recteur, précise :

[...] Ce qui est important, c'est de distinguer deux sortes de collaboration. J'ai insisté sur le mot « pré-compétitif » et « commandites ». Alors, on fait les deux types d'activité. Il y a certaines de nos activités qui sont des activités de nature pré-compétitive dans lesquelles nos chercheurs ont toute liberté d'élaborer à la fois leurs thèmes, leurs méthodologies de recherche et la publication. Et ça, c'est reconnu par les contributeurs, et ils sont d'ailleurs aidés financièrement par ça, parce qu'il y a un programme fiscal sur la recherche pré-compétitive, et ils bénéficient de crédits d'impôt pour leurs contributions à un tel consortium. Donc, on a là un mode d'organisation de recherche qui permet justement de laisser un espace de liberté, l'espace de liberté nécessaire pour la recherche universitaire.

Dès qu'on entre dans ce qui est plus recherche commanditée [...] on a des conventions avec ceux qui commanditent la recherche. La question de la propriété intellectuelle est négociée : parfois, elle est cédée quand c'est une commandite pure; quand il y a un apport public, généralement, elle est partagée entre l'établissement, le chercheur et celui qui commandite, et [...] on s'occupe des frais indirects de recherche en cette matière-là.

[...] Donc, on est très à l'aise, d'exposer au vu et au su de tous la nature de la recherche qui est faite dans le cadre des consortiums pré-compétitifs. Pour ce qui est des commandites, c'est comme dans tous les établissements, il y a de l'information stratégique, et elle est protégée à cet égard-là.

Interrogé par M. Pierre Reid, sur la question : « s'il devait y avoir un tel contingentement que vous proposez, qui va déterminer le contingent ? » Mme Caroline Morgan, représentante de la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec répond :

[...] D'abord, on est très conscients que le contingentement, c'est une question extrêmement délicate et que [pour] nous, ce sont les universités qui devraient faire ça. [...] Pour ça, il faut que les universités soient quand même financées correctement.

Interrogé à son tour par Mme Pauline Marois, sur la façon dont il qualifie l'expérience de l'Université de Montréal en matière de recherche en partenariat, M. Robert Lacroix, recteur, précise ce qui suit :

[...] Il faut être d'une extrême prudence à cet égard-là [...] Ça veut dire qu'on doit toujours avoir en tête la mission universitaire. [...] On est là pour former la relève scientifique et professionnelle, et c'est en ce sens-là qu'on rend le plus grand service à la société. Les chercheurs que l'on forme seront les innovateurs répartis dans tout le Québec et c'est eux qui feront l'innovation dans l'ensemble des entreprises du Québec. Donc, faisons bien attention pour ne pas trop pousser les universités à faire une mission qui, en apparence, a l'air intéressante mais, dans le fond, la dévie de sa mission fondamentale qui est la plus importante pour notre propre société.

[...] à l'Université de Montréal, nous tentons d'être le plus vigilant possible, d'avoir le plus grand respect pour la propriété intellectuelle, de protéger le mieux possible nos étudiants et étudiantes de deuxième et troisième cycles qui sont dans ces laboratoires-là, de protéger nos propres professeurs et chercheurs aussi qui, souvent [...] peuvent, pourraient, sans politique précise, s'engager inconsciemment dans des aventures qui ne seraient pas tout à fait en accord avec notre mission. [...] Soyons extrêmement vigilants. Nous tentons de l'être, à l'Université de Montréal, mais on ne le sera jamais assez.⁷

Dans la présentation d'ouverture de l'intervention de la Centrale des syndicats nationaux (CSN), le 26 février 2004, Mme Denise Boucher, insiste sur la proposition de son organisme concernant l'adoption d'une loi cadre régissant les partenariats universités-entreprises :

[...] Ajoutons que nous proposons que le gouvernement adopte, après consultation, une loi cadre établissant des règles de transparence et de gestion pour les subventions commanditées et les partenariats universités-entreprises. Les partenariats uni-

versité entreprise se sont multipliés au cours des 20 dernières années. Ces partenariats sont de différents ordres dont les fondations, recherches subventionnées. Confrontés à la diminution du financement provenant de l'État, les universités, les chercheurs ont développé ces formules alternatives. Certains y reconnaissent des avantages : des réseaux de chercheurs, l'accès à de nouvelles ressources; d'autres, beaucoup d'inconvénients. Les partenariats public-privé soulèvent plusieurs inquiétudes quant à la liberté académique, la propriété intellectuelle, la diffusion large des résultats, les conflits d'intérêts, l'éthique, la protection du public et un certain asservissement aux diktats de l'économie. »

La vigilance s'impose

Au moment d'écrire, le calendrier de la Commission parlementaire prévoit encore neuf jours d'auditions et la comparution de près de quarante organismes. Le CLAAU considère donc prématuré d'avancer quelque prédiction que ce soit quant au destin de l'autonomie universitaire qui ressortira des délibérations et des décisions qui seront arrêtées par le Gouvernement. Ce qui est certain, c'est que les retombées affecteront l'exercice des fonctions et responsabilités des professeurs et professeuses par leur incidence sur la marge d'autonomie institutionnelle qui sera dévolue aux établissements dans lesquels elles et ils oeuvrent. Cette autonomie institutionnelle constitue, de l'avis du CLAAU, une caractéristique essentielle de la qualité des universités.

Avec un peu d'optimisme, on peut escompter que la catastrophe n'ira pas jusqu'à devoir entrecouper les périodes d'enseignement par des pauses toutes les dix minutes pour faire place à des messages de commanditaires ou jusqu'à imposer des placards publicitaires d'entreprises bienfaitrices sur les murs des classes. Cependant, il est fondé d'appréhender une érosion substantielle de la liberté de pensée, de la rigueur scientifique et de la distance critique qui fondent la crédibilité de l'enseignement et de la recherche universitaires. Cette crédibilité ne pourra que se ressentir du degré d'assujettissement aux pressions extérieures qui seront imposées aux universités.

L'autonomie des universités, conquise dès le Moyen Âge est d'abord un enjeu culturel et politique. Les sociétés modernes ont vu l'intérêt de financer les universités sans les asservir, pour qu'elles préparent l'avenir, développent la culture, défrichent de nouveaux champs de savoirs, forment des intellectuels, maintiennent une tradition de libre expression, critiquent les dérives autoritaires des États, dénoncent le cas échéant la montée de l'intolérance, mettent en lumière les inégalités ou le sort des minorités opprimées.

La liberté des universités est d'abord une liberté de pensée, qui sert celle de tous. C'est là sa véritable utilité. Que la droite soit tentée de l'oublier, confonde liberté et libéralisme économique, on peut le comprendre. Que le centre et la gauche lui emboîtent le pas est plus inquiétant ! [...] L'université doit rendre compte, ce n'est pas un État dans l'État. Mais veillons à ce qu'un excès de contrôle ne tue pas le développement des idées!⁸

La Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités et les décisions qui en découleront représentent donc une aventure à suivre de près pour tous les professeurs et professeuses. Le CLAAU aura certainement l'occasion d'en reparler. Il invite les lecteurs à prendre aussi connaissance du mémoire préparé par la FQPPU et présenté devant la Commission parlementaire le 9 mars 2004.⁹

¹ Le 16 décembre 2003, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec (CSE.) rendait public son Rapport annuel 2002-2003 portant en sous-titre : « Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner ». (Voir : <http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rapann03.pdf>). À la fin de 2003 également, le ministère de l'Éducation (MEQ) rendait public le document de consultation préparatoire à la Commission parlementaire de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. (Voir : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/commission-2004.asp>).

² Voir Guy Demers, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Autonomie, imputabilité et évaluation (sans date, mais datant probablement de 2000) accessible à l'adresse : http://www.education.mcgill.ca/csshe/2001_conference/SCEES2001_Demers.pdf

³ Pour un exposé plus complet des mécanismes de l'« aide basée sur les résultats » de la Banque mondiale, voir : Penelope J. Brook et Murray Petrie, L'aide basée sur les résultats : précédents, promesses et défis, dont un résumé de l'ouvrage se trouve à l'adresse : http://rru.worldbank.org/Documents/OBA_Part1.pdf

⁴ Pour le texte complet de la « Vue d'ensemble » de l'Analyse des politiques d'éducation – Édition de 2003 de l'OCDE, voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/0/58/21495893.pdf>

⁵ Assemblée nationale du Québec, Commission de l'éducation, Journal des débats (première version), le mardi 17 février 2004, 9h30. Ce document est disponible à l'adresse : <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature/commissions/ce/index.shtml>; on trouvera à la même adresse les indications de navigation pour accéder aux autres citations retenues dans cet article.

⁶ Commentaire du CLAAU : Cette réponse de M. le recteur Michel Belley illustre à souhait comment la logique du marché des entreprises privées s'imisce subrepticement dans les administrations universitaires. La préoccupation de transparence ne met pas à l'abri de l'adoption de la logique de la « gestion de l'aide fondée sur les résultats » préconisée par la Banque mondiale.

⁷ Il n'est pas anodin d'observer dans les propos de M. le recteur Robert Lacroix les différences d'orientation assignées à l'extrême vigilance que doit exercer l'administration universitaire selon qu'il s'agit des étudiants et étudiants gradués ou des professeurs et chercheurs. Dans tous les cas, la vigilance concernant la fidélité à la mission de l'Université semble revenir aux administrateurs...

⁸ Philippe Perrenoud de l'Université de Genève, « Université : une autonomie à redéfinir » in Tribune de Genève, 19-20 mai 2001. Ce document est accessible à l'adresse suivante : http://mypage.bluewin.ch/Philippe_Perrenoud/presse/autonomie.html

⁹ Le fichier du mémoire de la FQPPU est disponible sur le site de la Fédération : http://www.fqppu.qc.ca/memoire_060204.pdf

La formation universitaire, un droit ou un privilège ?

Stéphane Molotchnikoff

stephane.molotchnikoff@umontreal.ca

Incontestablement l'instruction publique est un droit reconnu explicitement ou implicitement dans toutes les sociétés développées, depuis pratiquement un siècle, et nul ne songe à remettre en question cet acquis fondamental qui est le socle sur lequel repose le développement de la personne humaine. Toutefois, ce droit doit-il s'étendre jusqu'au niveau universitaire ? À l'exception de certaines îles paradisiaques, partout ailleurs la fréquentation des universités est bridée par l'obligation d'atteindre un niveau de connaissance sanctionné par le succès à des examens. Cette obligation de réussite sélectionne ainsi une élite qui aura accès aux études universitaires. Dès lors, l'accès aux études postsecondaires devient un privilège réservé à ceux qui auront réussi les concours de sélection. La question demeure ainsi d'actualité : doit-on offrir gratuitement ou presque, — au Québec — la fréquentation de l'Université à ce groupe select d'étudiants ? Autrement dit, est-ce toujours un droit ou un privilège ?

Pour débattre de cette question, la Commission parlementaire de Québec invite les protagonistes participant à la vie universitaire. Cette nouba examine le sujet de manière cachée, comme une tare. Cependant, le thème des frais de scolarité est dans tous les esprits.

Les coûts

Il est intéressant de faire un bref tour du monde sur le sujet. La question des frais de scolarité est débattue dans de nombreux pays et même parfois met en péril le Gouvernement. Est-ce un hasard ? En effet, les étudiants européens habitués au tout gratuit sont ballottés par les administrations qui augmentent la facture sans vergogne.

Historiquement les gouvernements ramassaient la douloureuse ; mais, en ces temps-là, les autorités prenaient à leur charge l'éducation, la santé et l'armée. Or, de nos jours les États soutiennent en plus de nombreux autres secteurs alors que les revenus fiscaux sont limités. Ainsi certains pays envisagent d'adopter la formule consacrée : l'utilisateur payeur, c'est-à-dire, en l'occurrence, les étudiants.

Toutes les études semblent confirmer que des frais de scolarité plus élevés ne désemplissent pas les universités. Cependant, il est tout aussi clair que les étudiants ayant des parents non démunis sont proportionnellement plus nombreux dans les facultés chères. Ce qui est intolérable. Les formules pratiquées sont nombreuses, de la gratuité totale comme en Grèce, au Danemark et



Stéphane Molotchnikoff

au Luxembourg jusqu'à Harvard où il faut se présenter chez le registraire avec son relevé bancaire mis à jour et le cv de ses parents. Au passage, signalons qu'en général moins c'est cher plus l'examen d'entrée est sélectif. Une des formules adoptées, qui ne nous apparaît pas sans mérite, est de faire rembourser les coûts après l'obtention du diplôme à condition que les revenus de l'ex-étudiant dépassent un seuil certain.

Décongélation ?

La situation québécoise actuelle est intenable, car nous sommes menottés. Il est indubitable que les universités exercent très peu de contrôle sur leur budget, parce que les revenus sont sous le contrôle du Gouvernement dont la contribution nette décline, alors que les dépenses augmentent, souvent sous l'ordre des ministères. Nous sommes familiers des cas où le Gouvernement est franchement revenu sur sa ferme promesse d'un remboursement après avoir commandé à l'Université de payer. Même un atrabilaire mafieux n'oserait trahir de la sorte au risque d'y laisser sa vie. Cette particularité au Québec exige une solution pour rompre cette vicieuse relation qui nous emporte vers la débâcle.

Essayons donc d'emprunter un chemin sinueux et difficile. Pour le ravissement des étudiants, au Québec les coûts des inscriptions aux universités sont faibles, à toute fin pratique c'est la gratuité. Faut-il la maintenir ?

Le système actuel contient des effets pervers que des experts ont décrits dans de nombreux articles. Retenons-en deux qui nous paraissent particulièrement choquants.

Une iniquité : dans l'état actuel des choses, l'étudiant en histoire paye pour son pote de médecine, sans que ce dernier, ingrat, ne rembourse jamais cette générosité de l'historien, même si le taux d'imposition du médecin sera éventuellement plus élevé. Une incongruité : l'étudiant quitte l'Université avec un parchemin dans une main et dans l'autre un avis de dettes dont le montant n'est pas négligeable, surtout si l'emploi est absent à la sortie.

Il semble que nous faisons face à deux alternatives. Soit nous déclarons la gratuité intégrale, ce qui est à la fois noble, généreux, et d'une facile désinvolture, et dans ce cas il faut exiger que l'État y consacre les sommes qui reflètent le coût réel de fonctionnement des institutions universitaires, qui sont un bien collectif; ensuite vaillamment poussons l'argument jusqu'au bout pour en accepter les conséquences sur le plan fiscal. Dans l'état actuel des choses, cette solution est une suave utopie.

Soit que profs et étudiants prennent une position... héroïque en proposant un dégel — plutôt une décongélation — des frais de scolarité. C'est là une démarche nettement plus douloureuse. Toutefois, il est possible d'atténuer la souffrance d'une telle approche en établissant une politique rigoureuse et limpide qui interdira de laisser sur le bord du chemin un étudiant apte à poursuivre des études. Par ailleurs, un dégel ne signifie pas une multiplication abusive du coût du crédit. Ainsi ajuster les frais de scolarité au coût de la vie ne nous semble pas une addition démesurée. Cependant, une telle démarche nécessite deux ingrédients. L'acuité politique : un tel dégel doit être précédé par une mise en place de moyens pour protéger les étudiants issus de milieux démunis. Cette séquence temporelle nous paraît fondamentale. Là aussi il faut de l'audace. Or, nous sommes à court de celle-ci.

Par ailleurs, les universités en région sont à risque, car effectivement des coûts de fréquentation élevée peuvent entraîner les étudiants vers les grands centres urbains. Tant qu'à payer plus cher autant aller dans la grande ville ! Il est donc impératif d'apporter des correctifs. Dans la mesure où une université en région constitue non seulement un pôle culturel, mais aussi un centre économique profitable à la région n'est-il pas salubre que la région elle-même contribue directement au coût de fonctionnement de son université ? Dans de nombreux pays c'est le cas : une dîme universitaire¹ contribue à son fonctionnement.

¹ Edgar Morin (1997), Le Monde de l'éducation, octobre.

La Commission parlementaire sur l'avenir des universités dans la presse québécoise

Marc Lagana

lagana.marc@uqam.ca



Un constat fait l'unanimité à l'ouverture de la Commission parlementaire de l'éducation : à la suite des effets désastreux d'un sous-financement chronique, il faut maintenant

réinvestir dans les universités. Même le ministre Reid reconnaît que, en la matière, « faire du surplace, c'est comme reculer »¹ ! Comme le souligne le recteur de l'UQAM, « c'est quand même remarquable : pendant des années, on s'est tamponnés avec le ministère de l'Éducation pour le convaincre du sous-financement qu'on dénonce. Or, on démarre une commission parlementaire où le ministre nous dit d'emblée reconnaître que les universités sont sous-financées. Ce n'est pas anodin. »² Ceci étant dit, il n'y a toujours aucun engagement gouvernemental de répondre au besoin impératif d'injecter sans délai et sur une base annuelle récurrente 375 millions de dollars dans le réseau universitaire québécois³.

Il faut se rappeler que l'automne dernier, à l'occasion du budget, le ministre des Finances a annoncé des réductions sur des engagements budgétaires antérieurs, notamment en ce qui concerne les « coûts de système » et les frais indirects de recherche. Après une forte réaction de la part des administrations universitaires, le ministre de l'Éducation a cru bon d'écrire aux recteurs pour reconnaître un manque à gagner de 53 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2003-2004 et de s'engager à remettre cette somme après les travaux de la Commission parlementaire de l'hiver 2004⁴. Mais, comme le titre *Le Devoir* dans son édition du 10 décembre 2003, « Les promesses du MEQ ne suffisent pas à combler les besoins des universités ». Au début de l'année 2004, c'est au tour du journal *Les Affaires* d'interroger les administrations universitaires sur le problème majeur posé par le sous-financement des universités, notamment en ce qui concerne l'augmentation des droits de scolarité, la participation accrue du secteur privé, et les conditions de travail du corps professoral, car « le maintien de la qualité d'enseignement dans toute institution académique passe incontestablement par les professeurs. »⁵

À l'ouverture des travaux de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, les défis posés au ministre de l'Éducation sont particulièrement nombreux. Sur la question fondamentale du financement des universités, comme le souligne Marie-Andrée Chouinard, le Gouvernement devra notamment tenir compte des attentes des administrations universitaires qui veulent plus d'argent, et du mouvement étudiant qui demande au minimum de maintenir le gel des droits de scolarité : « combien de millions pour éviter l'effritement de la qualité des 18 universités québécoises ? Et à qui soutirer la manne : du privé, des étudiants, d'Ottawa ou de Québec ? »⁶

Le grand débat sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités amorcé par la Commission parlementaire sur l'éducation et quelque 94 mémoires déposés ont naturellement eu des échos dans les médias écrits. Inévitablement, l'ensemble des commentaires glisse sur le terrain des droits de scolarité.

Dans *Le Soleil*, Brigitte Breton souligne que « l'heure

est au choix. Quel genre d'universités voulons-nous au Québec ? »⁷ Afin d'assurer la qualité et l'accessibilité « il faut cesser de tergiverser. Que nous décidions ou non de maintenir le gel des frais de scolarité [...] il faudra accepter qu'une plus grande part du budget de l'État soit consacrée à l'enseignement supérieur. »⁸

Au lendemain de l'ouverture des débats de la Commission parlementaire, les quotidiens *Le Devoir* et *La Presse* proposent des « solutions » au sous-financement des universités, tout en rappelant la position du mouvement étudiant contre le dégel des droits de scolarité. Josée Boileau annonce clairement que « le dégel des droits de scolarité est [...] le point central de la commission. Celle-ci sera même un échec si elle n'y conduit pas. »⁹ Un représentant étudiant donne la réplique : « [...] payer des impôts et avoir une université accessible ou monter les droits de scolarité individuels des étudiants parce qu'on ne saisit plus l'importance collective de l'éducation au Québec. [...] La solution, forcément, passe par une plus grande participation du gouvernement et des entreprises par l'entremise de la fiscalité. »¹⁰

Plus nuancée, dans son éditorial, Michèle Ouimet souligne le mérite de la Commission parlementaire de permettre le débat sur les droits de scolarité, mais elle s'inquiète aussi des conséquences de l'endettement des étudiants.¹¹

Par contre, selon l'éditorialiste du journal *Les Affaires*, les « étudiants sont les premières victimes de la détérioration de l'enseignement universitaire », et la « première solution au sous-financement des universités est une hausse des droits de scolarité. »¹² Quant à Jeffrey Simpson, le chroniqueur du journal *The Globe and Mail*, il considère que l'augmentation des droits de scolarité est inévitable. Ainsi, il est convaincu que, n'ayant pas l'argent nécessaire pour relever les défis de l'avenir des universités, « il est tout indiqué qu'on demande aux étudiants d'assumer une juste part des coûts de leur formation. »¹³

La question des droits de scolarité est présente dans toutes les comparutions devant la Commission parlementaire de l'éducation. À l'ouverture des travaux de la Commission, la CREPUQ, par la voix de son président, a proposé quatre scénarios possibles de refinancement des universités afin « d'éclairer le débat » et de « résoudre la situation critique du financement universitaire » : 1) de retrancher 375M \$ aux baisses d'impôts ; 2) d'augmenter les droits de scolarité à la moyenne canadienne ; 3) d'indexer les droits de scolarité ; 4) de moduler les droits de scolarité en fonction des secteurs d'étude.¹⁴

De leur côté, les représentants de l'Université du Québec ont plaidé clairement en faveur du gel des droits de scolarité.¹⁵ Le nouveau président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, a lancé un « cri d'alarme » pour la mission d'accessibilité du réseau. C'est pourquoi il a déclaré à la Commission parlementaire qu'à « moins de vouloir ratatiner le Québec, c'est très important d'investir dans l'Université du Québec par ce que vous investissez du coup dans toutes ces régions. »¹⁶

De plus, quand plusieurs réitérent, avec raison, l'intérêt considérable de Montréal comme « ville du savoir », c'est l'UQAM qui martèle que le « [...] financement des universités passe par l'effort collectif et notamment par la voie de la fiscalité plutôt que par le dégel et la haus-

se des droits de scolarité », et le recteur Roch Denis d'affirmer qu'il « y a une limite à demander aux gens de faire plus sans moyens et elle est atteinte. »¹⁷ Aussi, d'après le recteur de l'UQAM,

la hausse des droits de scolarité, même limitée, nous fait entrevoir le retour à des époques que l'on croyait révolues, à savoir la fréquentation de certains établissements ou de certaines disciplines en fonction de la fortune des individus. Le Québec ne devrait pas faire ce mauvais choix, mais plutôt garder le cap sur la responsabilité collective publique, et c'est pourquoi l'UQAM souscrit au maintien du gel.¹⁸

Pour Roch Denis, la solution réside dans une réduction des baisses d'impôts promises par Québec ou dans un plus grand apport financier d'Ottawa.¹⁹

Ce sont certainement l'Université de Montréal et l'Université McGill qui ont été dans le sens d'une remise en cause radicale du gel des droits de scolarité. Le recteur de l'Université de Montréal propose au Gouvernement de hausser immédiatement les droits de scolarité à leur valeur réelle de 1994-95 (passant ainsi de 1668 \$ à 2000 \$), puis de poursuivre une politique d'augmentation modulée des droits en question et éventuellement, en 2006-2007 d'appliquer le système britannique, récemment en vigueur, afin de permettre aux étudiants de payer des droits équivalents à la moyenne canadienne.²⁰ La rectrice de McGill abonde dans le même sens : diversifier les sources de revenu, hausser les droits de scolarité et aider les étudiants qualifiés qui en ont besoin, en précisant que « chaque institution devrait pouvoir fixer ses propres droits de scolarité [...] »²¹. C'est sans grande surprise que le Board of Trade of Metropolitan Montreal reprendra les mêmes « solutions » à son compte.²²

Mais il est plus surprenant de voir l'Université Concordia intervenir dans le même sens et avec les mêmes arguments.²³ Craignant de retomber dans le cycle infernal des déficits à répétition, Concordia propose l'amorce d'une « privatisation », notamment par une déréglementation complète des droits de scolarité par secteur et par cycle.²⁴ Dans son allocution devant la commission parlementaire, le recteur Lowy a souligné l'intérêt de « privatiser les étudiants internationaux », car « nous savons que ces étudiants sont prêts à payer un prix plus élevé [...] »²⁵ En ce qui concerne la population étudiante québécoise, le recteur Frederick Lowy propose un « impôt postuniversitaire » sur le modèle du celui qu'a proposé le gouvernement du Labour Party au Royaume Uni.²⁶

Ici encore le Board of Trade of Metropolitan Montreal reprend les mêmes « solutions » que les consorts Lacroix-Blum-Lowy, en soulignant qu'une baisse des impôts encouragerait les « entreprises et les individus à augmenter leur investissement dans les universités par des <matching grants> et d'autres initiatives ».²⁷

Le recteur de l'Université Laval fait écho à l'ancien recteur François Tavenas quand ce dernier parlait du « dogme des droits de scolarité »²⁸. Et Michel Pigeon tranche : « [...] tout ce qui gèle dégèle, et plus c'est gelé longtemps, plus ça fait mal quand ça dégèle » ; c'est pourquoi il faut dès maintenant indexer les droits de scolarité.²⁹ Dans cette nouvelle direction, le recteur de l'Université Laval se trouve en bonne « compagnie » avec le recteur Bruno-Marie Béchard de l'Université de

⇒ suite de la page 13

Sherbrooke et... la Commission jeunesse du Parti libéral.³⁰ Pour le jeune recteur de l'Université de Sherbrooke, un simple rattrapage de la moyenne canadienne (à la hauteur de 375 millions de dollars) semble nettement insuffisant, car la tradition sherbrookoise est de « faire des choses hors de l'ordinaire, nettement au-dessus de la moyenne ».³¹ Cependant, le recteur n'a pas cru bon de préciser comment financer la vision sherbrookoise de l'avenir de l'Université. Quant aux plus jeunes libéraux (16-25 ans), « l'Université idéale fait appel aux entreprises pour élaborer ses programmes d'études, ouvre grandes ses portes à la publicité, embauche des super-profs [...] et hausse ses droits de scolarité. »³²

Apparemment, il s'agirait ainsi de faire preuve de réalisme ! L'intervention de la FQPPU à la Commission parlementaire sur l'éducation s'inscrit dans une autre orientation, en ce qui concerne la question du financement de l'enseignement et de la recherche en général et la question des droits de scolarité en particulier. Ainsi, la Fédération demande d'investir plus d'argent public pour assurer la mission des universités québécoises et de maintenir les droits de scolarité au niveau actuel. Par ailleurs, pour la FQPPU, la mission universitaire ne s'inscrit pas dans une logique économique :

la philosophie managériale qui guide présentement les orientations gouvernementales à l'égard de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire est en voie de créer une université axée sur des besoins de marchés, où la compétition règne et où seuls les secteurs dits <performants> jouissent d'une reconnaissance et par conséquent, d'un financement approprié.³³

En effet,

les professeurs d'université ne veulent pas former des travailleurs, mais des citoyens. Ils refusent que les besoins de l'entreprise privée et les priorités des gouvernements dictent leurs thèmes de recherche. Bref, ils résistent au virage entrepreneurial imprimé aux universités québécoises dans les années 1990.³⁴

C'est pourquoi la FQPPU doit combattre le virage néolibéral.³⁵

Deux de nos syndicats membres, le SGPUM et le SPUQ, ont également présenté un mémoire à la Commission parlementaire. Nous constatons que cette initiative syndicale n'a fait l'objet d'aucune couverture dans les

médias. Un mot, donc, sur ces mémoires.

Le mémoire du SGPUM souligne que « la réalisation de leur mission par les universités exige un financement de source publique »³⁶. Au-delà de la question du financement doit disposer l'Université pour accomplir sa mission, le mémoire traite aussi de la fonction de l'Université dans la société et la contribution des universités à la collectivité. Sur la question des droits de scolarité, le SGPUM affirme que le maintien à « leur niveau actuel est justifié », mais propose par ailleurs de réexaminer la question en ce qui concerne les étudiants de l'extérieur du Québec.

Ceci étant dit, en guise de protestation contre le « budget Séguin » qui ne répond aucunement aux attentes et aux besoins des universités, le SGPUM a décidé de boycotter carrément la Commission parlementaire sur les universités et de ne pas s'y présenter pour exposer son mémoire.³⁷

Pous sa part, le SPUQ prend position pour une

université publique, accessible à toutes et à tous, démocratique, gérée collégialement par ceux et celles qui y travaillent et qui la fréquentent, responsable socialement à l'endroit de la société civile qui, en retour, la soutient financièrement et politiquement.³⁸

Sur la question du financement, le SPUQ recommande notamment le maintien du « gel des droits de scolarité et s'oppose à toute augmentation directe ou indirecte de ceux-ci [...] ».³⁹

- 1 Annie Morin, « Le système n'est pas malade, soutient le ministre Reid », *Le Soleil*, 14 février 2004
- 2 Marie-Andrée Chouinard, « Faire plus avec moins, pour combien de temps ? », *Le Devoir*, le 14 février 2004
- 3 Marie-Andrée Chouinard, « La commission parlementaire sur l'avenir des universités est lancée et... », *Le Devoir*, le 21 février 2004
- 4 Marie-Andrée Chouinard, « Québec paiera son dû aux universités », *Le Devoir*, le 27 novembre 2003
- 5 Marc-André Dumont, « Le financement, premier problème des universités », *Les Affaires*, le 3 janvier 2004
- 6 Marie-Andrée Chouinard, « Les défis posés à Pierre Reid », *Le Devoir*, le 17 février 2004
- 7 Brigitte Breton, « L'éducation porteuse d'avenir », *Le Soleil*, le 16 février 2004
- 8 *Ibid.*
- 9 Josée Boileau, « Préparer le dégel », *Le Devoir*, le 18 février 2004
- 10 Éric Martin, « Préparer la débâcle », *Le Devoir*, le 23 février 2004
- 11 Michèle Oulmet, « La chèvre et le chou », *La Presse*, le 18 février 2004
- 12 Jean-Paul Gagné, « Les étudiants préféreraient-ils la médiocrité à l'excellence ? », *Les Affaires*, le 28 février 2004
- 13 Jeffrey Simpson, « Inévitable: il faut hausser les droits de scolarité », *La Presse*, le 7 mars 2004

- 14 Marie-Andrée Chouinard et Tommy Chouinard, « Droits de scolarité : les recteurs sont profondément divisés », *Le Devoir*, le 18 février 2004; M.-A. Chouinard, « La Commission parlementaire sur l'avenir des universités est lancée et... », *Le Devoir*, le 21 février 2004
- 15 *Ibid.*; et Chouinard, « Une carte universitaire aux multiples visages », *Le Devoir*, le 21 février 2004
- 16 *Ibid.*
- 17 Marie-Andrée Chouinard, « L'incontournable dégel des droits de scolarité », *Le Devoir*, le 26 février 2004
- 18 Dominique Forget, « L'UQAM est unanime pour le maintien du gel », le journal *L'UQAM*, le 8 mars 2004
- 19 Marie Allard, « Financement universitaire : Tremblay tire la sonnette d'alarme », *La Presse*, le 26 février 2004
- 20 *Ibid.*, *Le Devoir* du 21 février 2004
- 21 Heather Munroe-Blum, « SOS universités! », *La Presse*, le 11 mars 2004
- 22 Peggy Curran, « Universities need hike in tuition and funding, board of trade urges », *The Gazette*, le 3 mars 2004
- 23 Peggy Curran, « Assembly hearings likely to lead to big tuition hikes », *The Gazette*, le 16 février et « Stall on tuition », *The Gazette*, le 1^{er} mars 2004
- 24 Marie-Andrée Chouinard, « Concordia propose une « privatisation » partielle », *Le Devoir*, le 18 mars 2004
- 25 *Ibid.*
- 26 *Ibid.*; Marie Allard, « Concordia en faveur d'un impôt postuniversitaire », *La Presse*, 18 mars 2004
- 27 Peggy Curran, « Universities need hike tuition and funding, board of Trade urges », *The Gazette*, le 3 mars 2004
- 28 François Tavenas, « Le système universitaire québécois est un modèle et il faut le protéger », *Le Devoir*, le 19 février 2004
- 29 Marie-Andrée Chouinard, « L'Université Laval veut redistribuer les cartes », *Le Devoir*, le 25 février 2004, Marie Allard, « Hausser les droits de scolarité ou taxer les entreprises? » *La Presse*, le 25 février, et Annie Morin, « Laval veut modifier le financement des universités », *Le Soleil*, le 25 février 2004
- 30 Marie-Andrée Chouinard, « Le Québec doit avoir de plus grandes ambitions pour ses universités », *Le Devoir*, le 27 février 2004 et Marie Allard, « Les jeunes libéraux en faveur du dégel des droits de scolarité », *La Presse*, le 27 février 2004
- 31 Marie-Andrée Chouinard, « Le Québec doit avoir de plus grandes ambitions (...) », *Le Devoir* du 27 février 2004
- 32 Marie Allard, « Les jeunes libéraux en faveur du dégel des droits de scolarité », *La Presse*, le 27 février 2004
- 33 Marie Allard, « Des étudiants proposent un impôt postuniversitaire », *La Presse*, le 10 mars 2004 et Annie Morin, « Les profs d'université refusent de devenir des entrepreneurs » *Le Soleil*, le 10 mars 2004.
- 34 Annie Morin, « Les profs d'université refusent de devenir des entrepreneurs », *Le Soleil*, le 10 mars 2004
- 35 Réginald Harvey, « Survivre au virage néolibéral », *Le Devoir*, le 24 janvier 2004
- 36 SGPUM, Mémoire soumis à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le 6 février 2004
- 37 _____. « Universités : boycott de la commission », *La Presse*, le 1^{er} avril 2004; _____. « Boycottage de la commission sur les universités », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2004; _____. « Les professeurs boudent Reid », *Le Journal de Québec*, 1^{er} avril 2004
- 38 « La commission parlementaire sur les universités : le SPUQ sera entendu le 24 mars 2004 », *SPUQ-Info*, mars 2004, numéro 236
- 39 « Commission parlementaire sur les universités : le réinvestissement gouvernemental, une nécessité absolue », *SPUQ-Info*, février 2004, numéro 235

En primeur mondiale, après *Le Petit Robert*, voici *Le Petit Luc* (Le Petit Lexique universitaire contemporain)

Pierre Hébert

pierre.hebert@usherbrooke.ca



Naguère, j'ai exprimé quelques « inquiétudes universitaires » dans un opuscule, *La Nouvelle Université guerrière*, auquel je ne changerais pas une ligne aujourd'hui – sauf pour le titre, duquel je retirerais l'adjectif *nouvelle* (hélas). Cet essai s'ouvrait par une réflexion sur les mots, ces vases précieux qui contiennent toute notre réalité universitaire.

Les mots disent tout.

Il m'a donc semblé faire œuvre de service à la collectivité en lançant un projet de recherche non subvention-

né-seul-et-libre, la mise au point d'un *Petit Lexique universitaire contemporain*, qui sera assurément un jour désigné par *Le Petit Luc*. En grande primeur mondiale, j'en donne ici quelques extraits choisis aléatoirement ; toute ressemblance avec une réalité connue, elle, n'est sans doute pas l'effet du hasard...

Censure

Mot qui n'a pas encore été attesté en milieu universitaire, mais réalité pourtant de plus en plus présente.

Remarque : se rappeler que la vraie censure ne procède pas par interdiction, mais par obligation (de dire, de faire, de chercher). Par exemple : obligation de chercher sur tel thème, en groupe, etc. Les ciseaux de la censure

néolibérale ne coupent pas, ils égalisent. Voir *dogme*.

Compétitivité

Nom (très) commun. Utilisé *ad nauseam* (= à s'en écoeurer) par toutes les personnes en position de pouvoir autant que par celles qui s'adressent à elles ; mot-clé s'apparentant à une vérité reçue (voir *dogme*) et qui désigne les fondements du système. Particulièrement répandu en période de Commission parlementaire ; attesté moult fois dans les documents officiels et les journaux : « Les universités subissent d'énormes pressions pour être compétitives sur le marché de la recherche [...] » (*Le Devoir*, 14 février 2004). Synonyme exact : concurrentiel.

⇒ suite de la page 14

Usage toutefois fort critiquable, pour deux raisons :

- *Compétitivité* donne aux universités pour seul but d'être meilleur que l'autre, qui veut à son tour être meilleur, et ainsi de suite jusqu'à la fin des temps. Téléologie destructrice : autrefois la platonisme (le Bien), l'hégélianisme (la Raison) ou le marxisme (la société sans classes) proposaient une téléologie très critiquée (voir Karl Popper). Mais la nouvelle téléologie de la *compétitivité* se caractérise par l'absence de contenu, de finalité autre que la volonté de puissance et la domination. Usage à proscrire.
- *Compétitivité* détourne la connaissance en réduisant celle-ci à l'instrument de la domination ; elle apparaît par conséquent anti-universitaire, en réifiant ou en instrumentalisant le savoir en vue de fins sans fin. Usage à (re)proscrire.

Chargé, chargée de cours

Figure de style qui, par contraste, désigne le plus grand nombre de personnes qui enseignent, en même temps que les plus précaires.

Synonyme : pénurie de postes.

Clientèle

Barbarisme. Attesté depuis une quinzaine d'années, en concomitance avec la montée du néolibéralisme. Terme utilisé lorsqu'il s'agit d'inscrire un sujet humain dans une logique marchande (coût-bénéfice, investissement, etc.). Désormais entré dans l'usage, entraînant d'abord un affaiblissement du sujet, puis sa disparition : *client* de la banque, du médecin, de l'université ; utilisé non seulement par les administrateurs universitaires, mais également par les professeurs eux-mêmes. Voir *Financé*.

Culture

Ellipse, en particulier dans les « énoncés de mission universitaires », et en voie de devenir obsolète. Les universités semblent avoir perdu leur rôle de conservation et de transmission de la culture, incompatible avec la *compétitivité* (voir ce mot) et, surtout, l'obsession de *l'innovation* (voir ce mot également).

Défi

Euphémisme, courant chez les administrateurs, signifiant *problèmes, embêtements*, etc.

Dégagement

Aussi appelé dégrèvement, le mot *dégagement* n'est accolé qu'à « *dégagement d'enseignement* ». C'est donc le 3^e sens du dictionnaire *Robert* qui prévaut : « Action de dégager ce qui embarrasse, obstrue », car l'expression « *dégagement de recherche* » n'a pas encore été attestée.

Dogme

Désigne un certain nombre de vérités révélées qui n'existent que par l'adhésion de tous à la suite d'une suspension de l'esprit critique. Exemples de vérités révélées : *Compétitivité* et *Économie du savoir*. Voir *Censure*.

Économie du savoir

Néobarbarisme. Désigne le rôle majeur que le savoir joue dans l'économie, ayant pour effet de le réifier ; montre la prééminence de l'économie sur le savoir. En réalité, le savoir devient alors un synonyme de pouvoir.

Étymologie : dans les sociétés très (très) anciennes, le savoir assurait la survie : savoir conserver le feu, savoir pêcher, chasser, etc. Il pouvait aussi assurer la domination d'une tribu sur une autre. Rien n'a changé. Voir *Société du savoir*.

Enseignement

Terme vieilli. Autrefois, attesté dans le couple enseignement-recherche, mais ne désignant maintenant plus qu'une activité marginale.

Remarque : Le terme *enseignement* ressortit de nos jours à l'idéologie (au sens marxiste) plus qu'à la réalité. Autrement dit, la direction des universités en affirme l'importance dans le discours, mais ne lui accorde que peu d'effets dans la réalité (par exemple, dans l'attribution des postes). Voir *Dégagement* et *Recherche*.

Esprit critique

Exercice particulier des facultés de l'esprit propre à l'*intellectuel* (voir ce mot).

Facultés affaiblies

Facultés privées de disciplines propres à assurer l'esprit critique, ce qui peut entraîner une conduite dangereuse.

Financé

Adjectif de plus en plus accolé à « étudiant financé », par analogie avec « automobile financée ». Voir *Clientèle*.

Humilité

Terme généralement réservé à ceux qui savent qu'ils ne savent pas. Incompatible avec une société du savoir.

Innovation

Néologisme. Terme utilisé afin de bien mettre en valeur les retombées pratiques de la recherche et, éventuellement, supplanter le mot *recherche*. Pléonasmie vicieuse, dans l'expression (attestée au FCAR-FQRSC) : « *recherche innovante* ».

Intellectuel

Archaïsme. Remplacé par *chercheur* ou *expert*. Voir *Esprit critique*.

Mission

Terme sentencieux à connotation religieuse, dont l'utilisation obligatoire vise à donner une impression de sérieux et d'objectifs précis.

Remarque : la *mission*, qui a supplanté dans l'usage des mots plus simples comme rôle ou *fonction*, contribue à l'exclusion (voir *Censure*) et à la visée téléologique (voir *Compétitivité*).

Professeur-chercheur

Pléonasmie vicieuse. Le terme est en effet redondant, car le professeur est tout à la fois enseignant et chercheur.

Étymologie : *professeur-chercheur* semble particulièrement usité chez ceux et celles qui veulent dissocier ces deux aspects de la tâche ; il arrive souvent que ce sont les mêmes personnes qui utilisent *enseignement* (voir ce mot) dans son sens idéologique. Par extension : *étudiant-chercheur*, désignant la phase où s'impose dans l'esprit la dissociation des deux fonctions.

Programme de recherche

Oxymore, mettant en présence des termes contraires (voire incompatibles), en l'occurrence la planification et la liberté. Particulièrement usité en situation de début de carrière : « lancer son programme de recherche ». N'a pas d'équivalent en ce qui concerne l'enseignement, qui pourtant est « lancé » au même moment.

Synonyme institutionnel : plan d'action stratégique. Conseil : éviter des anachronismes comme « le programme de recherche de Platon ». Voir *Dégagement*.

Publicité

Maladie qui afflige les murs de l'université, et dont le virus prolifère surtout dans les toilettes.

Savoir

Mot désignant la connaissance à fonction sociale ou économique. L'expression juste serait souvent *pouvoir*, comme dans *économie du savoir-pouvoir*.

Société du savoir

Euphémisme. Voir *Économie du savoir*.

Tour d'ivoire

Vieilli. Désignait autrefois l'accusation sans appel contre les universités. Ne s'applique plus aujourd'hui, puisque les universités se soumettent aux besoins de la société, et en particulier de l'économie. Remplacé par « tour de Pise », c'est-à-dire une université dont les fondations sont déstabilisées.

Université

1. Figure de style : *université* est souvent métonymique, c'est-à-dire que la partie (la direction) se prend pour le tout (la communauté universitaire).

2. Archaïsme. Désignait jadis une institution censée développer l'esprit critique et, à cette fin, se tenant à distance du pouvoir. Voir *Intellectuel*, *Censure*, *Esprit critique*... en fait, voir tout *Le Petit Luc*.

Remarque : vu l'affaiblissement ou la disparition de disciplines peu rentables (voir *Facultés affaiblies*), il est suggéré, dans la même logique, d'enlever le *ver* de l'uni-ver-sité, et de remplacer université par le mot *unisité*. Ainsi : « s'inscrire, suivre un cours à l'unisité ». *Unicité* sera également bientôt accepté.

Valorisation

Euphémisme, pour *commercialisation*. Voir *Économie du savoir*.

S · G · P · U · M

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Il y a plusieurs dossiers « chauds » ou prioritaires à l'U de M. La richesse en la matière fait-elle le bonheur ?

La mise en marche des comités paritaires prévus dans la nouvelle convention collective signée le 18 février 2004 est une priorité. L'un des comités statuera sur les plaintes de professeur-e-s s'estimant surchargés en enseignement. Un autre analysera l'incidence des chaires de recherche sur la carrière et la tâche professorales. Un troisième poursuivra les discussions sur les produits numériques de l'enseignement. Un quatrième veillera sur l'expérience d'Univalor. Enfin un projet de recherche analysera l'articulation des quatre composantes de la charge professorale et mesurera leurs poids.

L'intégration des nouveaux professeur-e-s est une priorité. Le SGPUM entend s'assurer que les nouveaux collègues soient convenablement installé-e-s et équipé-e-s, obtiennent des fonds de démarrage, et soient adéquatement renseigné-e-s sur les exigences et les étapes de la progression de la carrière professorale.

Le SGPUM se préoccupe de la situation des professeur-e-s et les encourage à s'organiser afin de formuler leurs revendications. Aucune forme de discrimination systémique ne peut être tolérée, qu'il s'agisse de la charge de travail, de la promotion, des primes, des chaires de recherche, ou de tout autre aspect de la vie universitaire.

Le SGPUM s'oppose aux tentatives d'introduire l'évaluation de l'encadrement aux cycles supérieurs. Le caractère personnel de la relation professeur-étudiant retire à cet exercice toute valeur scientifique. Il fait la part belle au subjectivisme, donnant aux administrateurs des moyens d'exercer des pressions injustifiées sur les professeur-e-s.

En juin 2005, l'U de M procédera à la nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice. Toute transition dans cette fonction amène à établir le bilan sur le plan du mode de fonctionnement de l'institution. À l'heure actuelle, nous constatons le peu de cas qui est fait des pratiques collégiales à l'U de M. À tous les niveaux, l'autoritarisme, le forcing, le clientélisme et l'opacité menacent la qualité du milieu de travail. Le SGPUM entend demander aux candidat-e-s retenu-e-s sur la liste restreinte de se prononcer sur le mode de gestion qu'ils et elles entendent privilégier, et la place qu'ils et elles réservent aux professeur-e-s.

Le Comité exécutif du SGPUM



Syndicat
des professeurs et professeurs
de l'Université Laval

Le dossier prioritaire du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval (SPUL) en 2003-2004 aura sûrement été la préparation de la négociation de la convention collective qui viendra à échéance le 31 mai 2004. À cette fin, il nous est apparu important de finaliser le dossier de la propriété intellectuelle avant d'amorcer la négociation en vue du renouvellement de la convention collective comme telle. La convention collective entre le SPUL et l'Université Laval comporte une clause qui prévoit que « l'Employeur ne modifie pas sans l'accord du Syndicat les règlements en vigueur à l'Université en matière de propriété intellectuelle, dans la mesure où les modifications affectent les droits des professeurs et professeurs. » Au cours des derniers mois, tablant sur les travaux des dernières années, un comité de travail de quatre personnes, deux du SPUL et deux de l'Employeur, est parvenu à produire un projet de règlement acceptable aux deux parties et qui devrait être entériné sous peu.

Le nouveau règlement régira la propriété intellectuelle sur les œuvres, les fonds documentaires et les inventions. Pour les œuvres, qui comprennent « le matériel pédagogique, notamment les recueils de notes de cours et les guides pédagogiques », le droit d'auteur appartient à l'auteur à moins que l'œuvre ne soit réalisée dans le cadre d'une entente explicite précisant que l'Université est titulaire du droit d'auteur. Les fonds documentaires clairement distingués de l'œuvre et de l'invention, appartiennent à l'Université. Pour les inventions, la décision de publier ou de protéger relève uniquement de l'inventeur. Si la voie de la commercialisation est retenue, il y a divulgation d'invention suivie d'une entente sur les modalités de protection, commercialisation et partage des redevances éventuelles, le tout accompagné d'une cession des droits à l'Université. Enfin, un mécanisme de médiation et d'arbitrage en cas de différend est inclus dans le projet de règlement.

Le Comité exécutif du SPUL



Syndicat des professeurs et professeurs de
l'Université de Sherbrooke

Le SPPUS a souligné, au début de 2004, le trentième anniversaire de son accréditation officielle, en invitant les membres actuels et les membres à la retraite à participer à une soirée de reconnaissance. Cet événement a connu un succès éclatant.

Le trentième anniversaire de la fondation du SPPUS coïncide par ailleurs avec le cinquantième anniversaire de l'Université de Sherbrooke. Le SPPUS désire profiter de l'occasion pour rappeler que l'université est une entreprise différente du privé. Elle se caractérise par la reconnaissance du lien indissociable entre l'enseignement et la recherche, par la notion de cadres académiques et par ses règles budgétaires de fonctionnement.

À cet effet, le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche implique que les postes réguliers doivent être réservés aux professeurs et professeurs. À la suite de représentations faites par le SPPUS, l'Université de Sherbrooke a ainsi renoncé à négocier avec les chargées et chargés de cours le statut de chargées ou chargés de cours qui auraient alors détenu un poste régulier.

La notion de « cadre académique » est de plus en plus à la dérive dans notre université. Pour le SPPUS, le « cadre académique » est une professeure ou un professeur qui devient temporairement cadre. Ce n'est donc pas le fait qu'une personne s'occupe d'affaires académiques qui lui permet d'être qualifiée de « cadre académique », mais plutôt son statut premier de professeure ou de professeur. Cette question et d'autres connexes seront débattues à l'occasion d'un grief mettant en cause le retour dans l'unité d'accréditation d'un cadre en fin de carrière.

Les règles budgétaires de fonctionnement ne doivent pas non plus être calquées sur celles en vigueur dans le domaine privé. Les professeurs et les professeurs remettent en cause un style de gestion qui recherche à tout prix la rentabilité de chaque faculté, département ou programme, en sacrifiant la solidarité nécessaire au soutien de toutes les disciplines.

Le Comité exécutif du SPPUS



Au SPUQAT, avec un exécutif jeune et en poste depuis moins d'un an, nous nous sommes d'abord attaqué, à l'automne 2003, à la formation du comité de négociation ainsi qu'à la formulation de nos principaux objets à soumettre à la table. Les 2 thèmes principaux qui ont marqué les échanges concernaient les mesures d'attraction et de rétention des professeurs à travers les conditions d'exercice, compte tenu de la taille et de la situation géographique de l'UQAT.

Une entente de principe a été soumise à l'approbation des membres le 18 mars 2004 et adoptée à l'unanimité.

Elle couvre une période de 4 ans. Les gains obtenus concernent principalement les ajustements à l'échelle salariale de l'UQAM qui devient la norme dans le réseau UQ, la possibilité d'obtenir un traitement différé, la mise à niveau de la définition de la recherche, le comité de promotions, les dégrèvements pour la responsabilité de programmes de cycles supérieurs.

La fin du 3^e mandat du recteur Jules Arseneault a également préoccupé les membres de la communauté universitaire. La recommandation de retenir les services de Madame Joanne Jean comme future rectrice a résulté de ce processus de consultation entrepris en octobre 2003. Pour les professeurs, ce rôle de chef d'établissement est crucial dans le développement des activités d'enseignement et de recherche et chacune des étapes du processus a été suivie de très près par les membres.

Enfin, la relève du corps professoral continue de préoccuper le SPUQAT car depuis cinq ans, huit professeurs récemment engagés ont quitté notre université après un séjour moyen d'à peine deux ans. Des solutions novatrices, tel un projet de système de bourse pour des candidats prometteurs, devraient permettre de préparer de nouvelles ressources professorales qui seront prêtes à prendre la relève de celles qui quittent.

Le Comité exécutif du SPUQAT